



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

PACTE DE PARTENARIAT

***« Assurer la réforme curriculaire pour garantir la
continuité d'une éducation inclusive et de qualité »***

Août 2024

SIGLES ET ACRONYMES

APC	Approche par compétences
BID	Banque Interaméricaine de développement
BIE	Bureau International de l'Éducation
BSEA	Bureau du Secrétaire d'État à l'Alphabétisation
BSEIPH	Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes handicapées
BUGEP	Bureau de Gestion du Préscolaire
BUNEXE	Bureau national des Examens d'État
CASAS	Commission de l'Adaptation scolaire et d'appui social
CGPEQ	Coordination générale
CIENF	Comité interinstitutionnel de l'Éducation non-formelle
CNC	Commission nationale du curriculum
COC	Cadre d'Orientation Curriculaire
CONASTI	Commission nationale de la science, la technologie et l'innovation
CORPUHA	Conférence des Recteurs, Présidents et Dirigeants d'universités et d'institutions d'enseignement supérieur haïtiennes
COSPE	Consortium Des Organisations Du Secteur Privé D'éducation
CPEV	Centre permanent d'évaluation
CP	Comité de Pilotage
CTP	Comité technique de pilotage
DAEPP	Direction d'appui à l'enseignement privé et au partenariat
DCQ	Direction du Curriculum et de la Qualité
DDE	Direction départementale de l'Éducation
DES	Direction de l'Enseignement secondaire
DESRS	Direction de l'Enseignement supérieure et de la Recherche Scientifique
DFP	Direction de la Formation professionnelle
DPCE	Direction de la Planification et de la Coopération externe
ENF	Éducation non-formelle
GLPE-H	Groupe local des Partenaires de l'Éducation en Haïti
IBESR	Institut de Bien-être social et des recherches
INFP	Institut nationale de la Formation Professionnelle
MAST	Ministère des affaires sociales et du travail
MCC	Ministère de la culture et de la communication
MCDFD	Ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MENFP	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
MICT	Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales
MJSAC	Ministère de la jeunesse, des sports et de l'action civique
MPCE	Ministère de la planification et de la Coopération externe
MSPP	Ministère de la Santé publique et de la population
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

ONAPÉ	Office National de Partenariat en Éducation
ONG	Organisations non gouvernementales
PDEF	Plan décennal d'éducation et de formation 2020-2030
PME	Partenariat Mondial pour l'Éducation
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REPT	Regroupement Éducation Pour Toutes et Tous
RTE	Radio Télé Éducative
SEA	Secrétairerie d'État à l'Alphabétisation
UCDDE	Unité de Coordination des Directions départementales de l'Éducation
UE	Union Européenne
UEP	Unité d'Études et de Programmation
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance
UPR/UPD	Université Publique en Région / Université Publique Départementale
USAID	Agence américaine pour le développement international
USI	Unité des Systèmes d'Information
UTICE	Unité de Technologie Éducative

TABLE DES MATIERES

I. Introduction générale	5
II. Présentation générale de la réforme curriculaire comme réforme prioritaire	6
II.1. La réforme curriculaire, levier essentiel de la transformation du système éducatif haïtien	8
II.2. Objectifs de la réforme curriculaire	9
II.3. Théorie du changement de la réforme curriculaire	10
II.4. Risques et mesures d'atténuation	14
III. Analyse des limites des facteurs favorables et stratégie de remédiation.....	17
III.1. Données et éléments probants	17
III.2. Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre.....	19
III.3. Coordination sectorielle : dialogue sectoriel inclusif et coordination des actions, mobilisation et allocation coordonnées de financements	20
III.4. Volume, efficience et équité du financement national	21
IV. Mobilisation des ressources pour le financement de la réforme prioritaire.....	22
IV.1. La question cruciale de l'alignement.....	22
IV.2. Financement attendu du PME pour la transformation du système.....	23
IV.3. Les indicateurs de déclenchement liés aux facteurs favorables	24
V. Suivi et évaluation	25
VI. Endossement des principaux partenaires techniques et financiers	28
VII. En guise de conclusion	28
Annexe I : Cartographie des interventions des partenaires dans le secteur de l'éducation	30
Annexe II : Matrice des résultats du Projet d'Appui au Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PAPDEF 2.0)	41

I. Introduction générale

Au terme d'un dialogue contextualisé et inclusif entre le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) représenté par l'Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE), l'Unité d'Études et de Programmation (UEP) et les partenaires regroupés au sein du Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE-H), un consensus s'est dégagé sur le choix de la réforme curriculaire, comme réforme prioritaire, dans le cadre du nouveau modèle opérationnel du Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME), en s'appuyant sur les recommandations du forum national multisectoriel sur la Transformation de l'Éducation d'août 2022. Cette décision a été actée au cours d'un atelier organisé le 28 février 2023, sous la présidence du ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP). La rencontre a rassemblé des représentants du MENFP, du ministère de l'Économie et des Finances (MEF), de la société civile, du secteur privé, des enseignants, des syndicats d'enseignants, des directeurs d'écoles, des universités, de la Commission nationale haïtienne de coopération avec l'UNESCO les partenaires techniques et financiers. Elle marque une étape décisive dans le processus d'élaboration du Pacte de partenariat, qui représente un point d'ancrage et de cristallisation de la vision stratégique gouvernementale, en vue de la transformation globale du système éducatif haïtien.

Le pacte ambitionne de concrétiser les réformes stipulées dans le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF)¹, en mettant particulièrement l'accent sur la réforme curriculaire comme réforme prioritaire dans le processus de mise en œuvre des réformes planifiées dans le PDEF. L'objectif central de ce pacte réside dans la guidance des interventions et l'alignement des partenaires sur la politique gouvernementale organisée autour de la réforme prioritaire.

Pour avoir un impact significatif sur la transformation du système éducatif, la réforme prioritaire doit servir de catalyse et favoriser des synergies dans la transformation globale de l'éducation. En effet, par sa dimension systémique et holistique, la réforme curriculaire englobe des problématiques aussi diverses que la formation initiale et continue des enseignants, l'élaboration et la disponibilité de manuels scolaires, l'encadrement pédagogique, la révision des programmes de l'éducation formelle et non formelle, la politique de manuels scolaires, l'aménagement linguistique en salle de classe, etc. Évoquer la question curriculaire, c'est donc prendre en considération l'ensemble de ces questions, non pas de manière isolée, mais plutôt dans leur interdépendance organique, qui seule peut garantir des résultats probants.

Toutefois, la réussite de la réforme reste dépendante de nombreux autres facteurs dits favorables, indirectement liés à la réforme, mais qui demeurent déterminants dans les phases de mise en œuvre. Il s'agit de :

1. Données et éléments probants ;
2. Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre ;
3. Coordination sectorielle ;
4. Volume, équité et efficience des dépenses publiques d'éducation.

Au cours de l'année 2023, différents ateliers de consultations ont été organisés avec les partenaires réunis au sein du GLPE-H. Ces rencontres ont fait ressortir les limites des facteurs mentionnés et la nécessité d'y remédier pour la mise en œuvre efficace et efficiente de la réforme prioritaire. Des recommandations globales et spécifiques ont été formulées à cet effet, prenant en compte leur interdépendance mutuelle. Le Pacte de Partenariat (PP) ainsi élaboré devient un instrument stratégique de gestion et de pilotage, aligné sur la politique éducative nationale. Il est le fruit d'un dialogue inclusif et participatif, visant à concrétiser la transformation du système à travers la réforme curriculaire. Le cadre de suivi et d'évaluation

¹ Le PDEF décline la vision stratégique de développement de l'éducation d'Haïti. Il a été élaboré à la suite d'un diagnostic sectoriel qui a permis d'analyser les forces et faiblesses du système éducatif.

proposé fait référence aux mécanismes établis pour la mise en œuvre de la feuille de route de la réforme curriculaire issue de la révision du Cadre d'Orientation Curriculaire (COC) qui reflète la vision gouvernementale à l'horizon 2054.

S'appuyant sur les documents de politiques éducatives existants, dont le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF) et la Politique Nationale d'Éducation Non Formelle (PNENF), le pacte de partenariat met en exergue l'impact et l'effet catalyseur de la réforme curriculaire sur la transformation de l'éducation. Il offre également un cadre d'intégration et d'alignement des efforts parfois disparates des partenaires techniques et financiers, tout en veillant à intégrer une perspective de genre dans toutes les phases de planification, de mise en œuvre et de suivi de la réforme éducative.

II. Présentation générale de la réforme curriculaire comme réforme prioritaire

En considérant la réforme curriculaire comme réforme prioritaire pour la transformation du système éducatif haïtien, les autorités entendent s'attaquer à la question centrale de la qualité de l'éducation, qui conditionne l'atteinte des objectifs ultimes de l'éducation dans sa double dimension individuelle et collective. Cette action intègre une perspective de genre pour assurer l'égalité des chances et l'inclusion de chacun, afin de combattre les inégalités et les stéréotypes encore présents dans le domaine éducatif.

Pour mieux saisir la portée de cette décision, il est important de revenir sur le concept polysémique de curriculum, souvent réduit aux contenus d'apprentissage, au détriment d'une perspective plus inclusive qui prend en compte non seulement la transmission des connaissances académiques, mais aussi la façon dont il influence les attitudes, les valeurs, les comportements des individus, ainsi que les perceptions collectives telle que la construction sociale du genre. À cet égard, la définition étendue proposée par Tedesco et al. présente l'avantage de mettre en évidence la portée élargie du curriculum qui va au-delà du domaine restreint de l'éducation pour prendre en compte ses dimensions politique, sociale, économique, culturelle et anthropologique :

“Le curriculum peut être considéré comme un outil permettant d’apporter de la cohérence aux politiques éducatives” car, “au lieu d’être uniquement perçu comme un ensemble de plans d’études, de programmes et de matières d’enseignement, le curriculum peut être vu comme le résultat de processus de recherche d’accord politique et social sur le « quoi », le « pourquoi » et le « comment » de l’éducation, en accord avec le type de société que l’on souhaite édifier” (Tedesco et al., Genève, 2013, UNESCO-BIE).

Il ressort de cette acception que la question curriculaire ne se résume pas à une énonciation d'objectifs d'apprentissage ou de plans pédagogiques. Il est davantage question d'organiser les parcours d'apprentissage dans une double perspective qui garantisse d'une part l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être, et d'autre part qui s'inscrit dans le cadre d'une vision sociétale, inclusive, équitable et égalitaire. Ainsi, la réforme curriculaire intégrera une analyse de genre approfondie afin de s'assurer que les contenus éducatifs, les méthodes d'enseignement et les environnements d'apprentissage soient inclusifs et non discriminatoires. Elle est par conséquent conçue pour être le résultat d'un consensus politique et social sur le type de société que l'on souhaite édifier en Haïti à l'horizon 2054. Sous ce rapport, les effets de la réforme curriculaire sur la transformation du système éducatif haïtien permettront d'intervenir sur tous les paramètres qui contribuent à assurer une offre d'éducation de qualité à toute la population.

D'un point de vue pratique, le guide de l'UNESCO-BIE² relève trois exigences majeures qui doivent retenir l'attention des responsables curriculaires dans la dynamique de transformation attendue :

² UNESCO-BIE. 2023. Processus de réforme et de transformation curriculaire, Guide pas à pas.

- Se doter d'une vision systémique qui place le curriculum au centre d'un dispositif intégré et inclusif, englobant des institutions et des organismes interdépendants.
- Donner au curriculum un **caractère endogène** qui renvoie aux réalités socio-économiques, culturelles, historiques et nationales du pays, tout en demeurant réceptif aux influences positives émanant de l'environnement extérieur.
- Veiller à l'alignement curriculaire, qui renvoie à la nécessité d'assurer la cohérence entre les différents niveaux et dimensions du curriculum. Le Cadre d'Orientation Curriculaire (COC) est à cet égard l'instrument central de cet alignement, guidant les politiques éducatives et la formation des enseignants.

Cette démarche préconisée par l'UNESCO-BIE induit la prise en compte de l'existant à partir d'une étude-diagnostic exhaustive, qui prend pour appui l'analyse de la documentation existante, une analyse du genre, mais aussi l'évaluation des pratiques pédagogiques en vigueur dans les salles de classe. À cet égard, le rapport d'état réalisé en préparation de la réforme fournit des éléments probants. Dans un souci de cohérence et de mise en synergie, il est nécessaire de prendre en compte les initiatives en cours au MENFP et du côté des partenaires en lien avec le curriculum. C'est ainsi que le PDEF et le COC ont servi de socle à la définition des 13 composantes prioritaires du MENFP sur lesquelles repose le projet de réforme curriculaire.

Cet exercice préalable a permis de réviser le Cadre d'Orientation Curriculaire en novembre 2023 et de définir une feuille de route consensuelle et réaliste, fondée sur la réalité du terrain, qui tient compte en particulier des besoins spécifiques des filles et des garçons ainsi que des dynamiques de genre et d'inclusion existantes.

Aussi convient-il de préciser que la réforme envisagée se fera de manière progressive selon les directives du COC, qui servent de balises pour la mise en œuvre opérationnelle de la réforme. Ainsi, tous les sous-secteurs seront à termes pris en compte, y compris l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnel (EFTP) et le supérieur.

Du point de vue de la gestion administrative et du pilotage stratégique de la réforme, il importe que les conditions suivantes soient réunies :

1. Toutes les parties prenantes doivent être sensibilisées sur l'impact attendu de la réforme, par rapport à l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation en Haïti, afin de contribuer efficacement à la mise en œuvre du PDEF et des cibles de l'ODD₄, en veillant à ce que les politiques éducatives intègrent des mesures visant à réduire les disparités liées au genre, au handicap, à la classe sociale ou aux lieux de résidence ;
2. Le MENFP assure son leadership, à travers la mise sur pied d'une structure de pilotage, de coordination, de mise en œuvre, et de suivi et évaluation de tout le processus de transformation curriculaire à l'échelle du système éducatif haïtien³. Ce leadership diversifié du point de vue de la représentation en genre doit favoriser l'alignement des interventions sur le Cadre d'Orientation Curriculaire ;
3. Enfin, les conditions financières, juridiques, normatives et techniques nécessaires à la mise en œuvre de la réforme curriculaire doivent être réunies pour faciliter l'atteinte des résultats escomptés.

³ La structure de pilotage est décrite avec précision dans la feuille de route 2023, où figure également le décret ministériel nommant la Commission Nationale du Curriculum (CNC) et la note d'application.

II.1. La réforme curriculaire, levier essentiel de la transformation du système éducatif haïtien

La primauté accordée de manière consensuelle à la réforme curriculaire, dans le cadre du pacte de partenariat, repose sur un constat, une volonté et une décision.

Le constat met en lumière les défis auxquels est confronté le système éducatif haïtien pour atteindre ses objectifs en termes d'efficacité à la fois interne et externe. En effet, malgré les efforts importants consentis ces dernières années par les autorités nationales, soutenues par les partenaires techniques et financiers (PTF) pour la réforme et l'amélioration du système éducatif, les résultats obtenus ne sont toujours pas à la hauteur des objectifs espérés. Même si les statistiques récentes ne sont pas disponibles sur les performances globales du système éducatif, il est loisible de constater le faible niveau des acquis des élèves. La dernière étude de l'IEA datant de 2022 démontre sans ambiguïté les performances peu satisfaisantes des élèves pour les niveaux d'études évalués. Si le contexte sécuritaire et la récurrence des catastrophes naturelles peuvent expliquer en partie cette situation, ils sont en réalité des facteurs aggravants face au déficit de qualification des enseignants et la pauvreté des conditions d'apprentissage. A ces considérations s'ajoutent le constat de la marginalisation⁴ de la langue Créole dans l'enseignement, langue nationale officielle, qui évolue dans un rapport de diglossie face à la langue française mieux valorisée, mais peu accessible à la majorité des élèves qui la découvrent pour la première fois à l'école. Cette situation tend à obérer les efforts consentis pour l'amélioration de la qualité des apprentissages.

La volonté des autorités nationales de transformer en profondeur le système éducatif haïtien s'est traduite par l'adoption en 2020 d'un nouveau Plan Décennal d'Éducation et de la Formation 2020 – 2030 (PDEF), avec pour objectif d'accroître les performances du système éducatif, afin de mieux répondre aux besoins de développement durable, socioéconomique et inclusif du pays à l'horizon temporel 2030.

Le PDEF se décline à travers quatre grandes priorités convergentes, fortement ancrées sur l'amélioration de la qualité et l'inclusion :

1. Transformer la gouvernance du système éducatif à tous les niveaux ;
2. Offrir un service efficace d'éducation continue de qualité à la portée de tous les citoyens/ennes ;
3. Assurer que les sortants du système aient acquis les compétences et valeurs pour contribuer au développement de l'État Haïtien et pour être des citoyens productifs, performants tant au niveau national qu'au niveau international ;
4. Assurer que les groupes les plus désavantagés soient les premiers bénéficiaires des efforts de l'État dans le domaine éducatif.

Les quatre priorités du Plan sont regroupées à leur tour en trois axes de travail composés de programmes et sous-programmes prioritaires, qui reflètent de manière synthétique la vision gouvernementale : (i) Axe I : Gouvernance ; (ii) Axe II : Qualité et pertinence ; (iii) Axe III : Accès et équité.

Pour la mise en œuvre et le suivi du PDEF, un Comité Technique National (CTN) a été institué au sein du MENFP, dont la responsabilité est d'assurer la bonne exécution du plan, en tenant compte de la complexité et de l'interdépendance des objectifs.

⁴ Cette marginalisation va à l'encontre des données de la recherche et des nombreuses expériences conduites dans toutes les régions du monde. L'équipe du Rapport mondial de suivi sur l'éducation (2016, p. 1) est à cet égard sans équivoque lorsqu'elle affirme : « une éducation de qualité doit être dispensée dans la langue parlée à la maison », dans une langue que les élèves comprennent. Sans cela, on compromet leurs chances d'apprentissage et d'acquisition de compétences fondamentales, en lecture et en écriture, par exemple, nécessaires pour les apprentissages futurs ». Ce constat est corroboré par l'évaluation nationale conduite en 2022 en Haïti (ENA 2022), qui montre les performances nettement supérieures des élèves dans les tests en créole qu'en français.

Toutefois, le plan d'action opérationnel élaboré à la suite du PDEF n'a pas été suivi avec rigueur pour la réalisation du PDEF, affectant ainsi la mise en œuvre efficace du plan.

La décision du choix de la réforme curriculaire émane d'une interrogation fondamentale et de la réponse apportée à celle-ci : comment procéder à la mise en œuvre concrète du PDEF, dans un contexte caractérisé par des priorités multiples et concurrentes ? En l'absence d'un cadre d'opérationnalisation du PDEF, et en raison de la détermination des autorités d'introduire dans le système éducatif haïtien le multilinguisme basé sur la langue Créole, la révision des programmes et des méthodes d'enseignement s'imposaient comme préalable. De cette nécessité s'impose, d'un point de vue méthodologique, le choix de la réforme curriculaire. Cette décision s'inscrit dans le prolongement de la réforme Bernard de 1982 et répond à une forte aspiration populaire. Aussi, par sa dimension systémique, le curriculum offre un cadre fédérateur par le biais de l'alignement curriculaire⁵, qui prend en compte l'essentiel des 13 composantes prioritaires ministérielles, comme en atteste la feuille de route élaborée à la suite de la révision du Cadre d'Orientation Curriculaire (COC) et le rapport d'état sur le curriculum.

II.2. Objectifs de la réforme curriculaire

L'objectif général de la réforme curriculaire, en tant que réforme prioritaire, est de transformer qualitativement le système éducatif haïtien d'un point de vue systémique, en formant des citoyens dotés des compétences et attitudes favorables à l'épanouissement individuel et au développement collectif de la société, et capables de relever les défis de la société.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

1. Réviser les contenus pédagogiques à la lumière des directives du COC et procéder à l'harmonisation des cycles d'apprentissage ;
2. Former les enseignants aux méthodes pédagogiques appropriées pour en faire des vecteurs performants de la transformation du système ;
3. Développer les outils pédagogiques adaptés aux directives du COC révisé, également conformes à la politique d'introduction du multilinguisme basé sur le créole ;
4. Revaloriser le statut de la langue Créole ;
5. Renforcer les capacités de gestions et de management des structures centrales et déconcentrées du MENFP ;
6. Sensibiliser sur les objectifs établis dans le COC et sur la stratégie de mise en œuvre élaborée dans la feuille de route de la réforme curriculaire.

⁵ Le BIE définit par alignement curriculaire la mise en cohérence entre les apprentissages planifiés, le contenu des manuels scolaires, le matériel didactique, la formation pédagogique des enseignants, la pratique pédagogique en salle de classe, l'encadrement réel des enseignants par les inspecteurs et les conseillers pédagogiques, et les méthodes d'évaluation pratiquées dans les salles comparées à celles effectuées au niveau national et international. L'alignement curriculaire est essentiel pour assurer la qualité des contenus et des compétences à développer chez les élèves ainsi que des mécanismes mis en place par le système éducatif pour assurer une éducation inclusive de qualité qui contribue au développement durable respectant l'être humain et son environnement. L'importance de l'alignement curriculaire est attestée par des études internationales qui montrent qu'il impacte de manière aussi significative sur la réussite scolaire d'un élève que les autres facteurs de prédiction de réussite scolaire plus connus tel que le statut socioéconomique et le genre. Un curriculum « aligné » peut représenter un impact qualitatif de 31% dans les acquis des apprentissages (Squires, 2012).

Il convient de noter que lors des consultations sur l'élaboration du pacte de partenariat et de la réforme curriculaire, il a été souligné que, pour que la réforme réussisse, elle doit être accompagnée des apports essentiels de : soutien à l'opérationnalisation du SIGE et de collecte régulière de données fiables, un programme d'alimentation scolaire et un soutien socio-émotionnel aux communautés scolaires.

II.3. Théorie du changement de la réforme curriculaire

Résultats de la réforme

La théorie du changement de la réforme curriculaire permet d'identifier les étapes et les mécanismes par lesquels les résultats de la réforme sont censés aboutir à des améliorations dans l'éducation des élèves. Elle repose sur l'idée que des changements spécifiques dans le contenu, la structure, les méthodes pédagogiques ou l'évaluation des programmes d'études auront des retombées positives sur les apprentissages et les résultats des élèves, conformément aux objectifs définis dans le COC. Pour atteindre l'objectif général de la réforme, plusieurs résultats sont attendus.

Le premier résultat attendu est que **l'engagement des décideurs pour améliorer l'accès à une Éducation de qualité est renforcé**. Cela induit un fort engagement des décideurs, une implication active des directions ministérielles concernées, un leadership décisionnel et des capacités renforcées. Le renforcement des capacités doit s'opérer aussi bien au niveau institutionnel qu'au niveau technique pour garantir l'inclusion et la pérennisation de la réforme. À cet égard, la participation active des institutions académiques et universitaires nationales est une nécessité qui relève de la sensibilité idéologique et politique propre à toute réforme curriculaire ;

Le deuxième résultat est que **l'apprentissage des enfants du préscolaire, du fondamental et du secondaire est assuré à partir du nouveau curriculum**. Par ses finalités propres, le curriculum vise à développer chez l'apprenant des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être nécessaires à son épanouissement personnel et à son insertion sociale et professionnelle. Il est inséparable de l'environnement dans ses dimensions culturelles, sociales, économiques, géographiques, etc. Le concevoir en dehors de son contexte, c'est courir le risque presque certain d'un échec programmé. La situation d'Haïti ces dernières années n'est pas sans conséquence sur le développement émotionnel des enfants. Par rapport à cela, l'aspect socio-émotionnel n'est pas négligeable dans la réforme. En effet, le nouveau curriculum envisagera des soutiens socio-émotionnels aux élèves pour les accompagner face aux chocs occasionnés par le contexte sécuritaire en général.

Le troisième résultat est que **les enseignants du système éducatif sont formés pour utilisation du nouveau curriculum**. Cela vise la formation adéquate des enseignants et leur développement personnel, ainsi que la définition de mécanismes transparents et standardisés de recrutement selon un cycle annuel régulier. La présence d'un(e) enseignant(e) qualifié(e) en salle de classe est reconnue comme un maillon essentiel dans l'amélioration de la qualité de l'éducation, surtout dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau curriculum.

Et enfin, le quatrième résultat est **que des données sont disponibles pour assurer l'évaluation de la réforme et la mise en œuvre d'une éducation inclusive et équitable en tenant compte des aspects liés au genre et au handicap**. L'atteinte de ce résultat permettra la disponibilité de données probantes pour le suivi régulier et l'évaluation périodique de la réforme, afin de pouvoir procéder de manière rationnelle aux ajustements requis si nécessaires, en intégrant une analyse différenciée selon le genre et le handicap, afin de garantir une éducation inclusive et équitable pour tous.

A travers cette réforme, le Ministère veut se donner la priorité de favoriser la réussite scolaire des filles et des enfants défavorisés dans des régions reculées du pays, notamment par l'utilisation du créole comme langue d'enseignement dès le préscolaire. Cet objectif est au centre même de la réforme. La CASAS au niveau du Ministère s'assure de la collecte de données et d'informations afin de permettre au Ministère de mener sa politique d'inclusion et d'adaptation scolaire des enfants en situation de handicap. Par rapport au genre, des projets pilotes avec des partenaires techniques et financiers, notamment la BID, sont en cours d'expérimentation pour favoriser le développement et la réussite des filles. Le résultat de ces projets permettra de généraliser l'activité sur le territoire à travers l'implémentation de la réforme. Par ailleurs, une synergie sera développée avec le Ministère à la condition féminine pour assurer que les aspects genre, tels qu'ils sont prévus, sont en cohérence avec les politiques du gouvernement en matière de genre.

La disponibilité de ressources pérennes minimales à travers deux principales sources de financement : les ressources domestiques et la contribution des partenaires techniques et financiers, qui garantissent l'inclusion et l'équité. Si la détermination et l'engagement des autorités peuvent être des gages d'une mobilisation des ressources internes - à l'image de la mise en place du FNE qui mérite d'être renforcé, notamment par l'élargissement de l'assiette de prélèvement - la mobilisation des ressources externes requiert quant à elle des engagements dans la durée des partenaires et la mise en place de mécanismes de consultations régulières pour une meilleure sensibilisation sur les priorités et pour développer des synergies entre les interventions des partenaires autour de la réforme prioritaire.

La transformation du système dépendra des résultats attendus de la réforme curriculaire. Les interventions prévues devraient contribuer à la réalisation des produits suivants :

1. Les capacités ministérielles sont renforcées dans la gestion et le pilotage de la réforme curriculaire ;
2. Les cycles d'enseignement du préscolaire, du fondamental et du secondaire sont harmonisés et alignés sur le COC. Cette activité est un des objectifs primordiaux de la réforme ;
3. Les enseignants sont plus performants et mieux formés, notamment à l'Approche Par Compétences (APC). La formation des enseignants envisagée dans le cadre de la réforme représente un des facteurs majeurs susceptibles d'influencer positivement la transformation du système éducatif haïtien. Cela suppose qu'ils soient recrutés sur la base de concours d'excellence transparents et ouverts ;
4. Les élèves réussissent mieux aux évaluations. Cela traduirait l'amélioration de la qualité de l'éducation, tout en reflétant la pertinence et l'efficacité de la réforme.

Il est impératif de noter que la réforme curriculaire représente une réforme globale du secteur éducatif qui est en cours de préparation et de mise en œuvre par le MENFP, dans son rôle de régulateur du secteur éducatif, avec l'appui de ses partenaires. La réforme curriculaire est une réforme sectorielle qui touche à la fois les domaines publics, non publics et privés du secteur éducatif. En fin de compte, la réforme doit atteindre tous les étudiants, y compris et en particulier les plus vulnérables, les filles, les enfants en situation de handicap, et bien d'autres, ce qui nécessite une collaboration dans l'ensemble du secteur.

Trois grandes phases de mise en œuvre de la réforme curriculaire sont prévues.

La phase une étant la phase de la vision et de la planification. Au cours de cette phase, il a été prévu de présenter un rapport de diagnostic sur les programmes scolaires, d'élaborer la feuille de la réforme

curriculaire, de renforcer les capacités des acteurs de la chaîne, de développer des normes (plan d'aménagement linguistique, outils de normalisation du créole, standards pour chaque discipline, volume horaire, APC, évaluation) et enfin de communiquer/sensibiliser sur le multilinguisme basé sur le créole).

La phase deux est une phase d'élaboration et d'expérimentation. Les activités à réaliser dans cette phase sont le support à la structure de pilotage de la réforme, la réécriture des programmes scolaires, l'expérimentation par phase, le développement de manuels et guides pédagogiques, et la révision des programmes de formation initiale des enseignants et des formateurs d'enseignants.

Et la dernière phase qui est relative à la généralisation et l'évaluation prévoit des activités d'appui aux structures de gestion (ONAPÉ, CNC, CTP, CPEV), de digitalisation du curriculum, de renforcement des centres de formation des enseignants, de formation des inspecteurs et des conseillers pédagogiques, de développement d'un curriculum condensé et du suivi de la mise en œuvre dans les écoles.

Des volets de communication est prévu dans chacune des différentes phases de la réforme pour permettre à la population en générale et au personnel scolaire en particulier d'être informé des avancées.

Indépendamment des différentes crises et situations qui peuvent survenir quotidiennement en Haïti et qui peuvent nécessiter des actions spécifiques, la réforme curriculaire reste la vision à long terme du MENFP et l'activité vers laquelle œuvrer toujours dans le cadre du développement.

La réforme entend transformer l'enseignement et l'apprentissage en Haïti, à moyen et long terme, et devra être accompagnée d'un certain nombre de réformes systémiques importantes telles que celle du SIGE, l'accréditation du secteur, le suivi et l'évaluation, les évaluations des apprentissages des étudiants, et plus.

Le modèle logique de la théorie du changement présenté ci-dessous offre un aperçu synthétique de la dynamique de changements espérés ou de résultats attendus à partir de la réforme curriculaire

Modèle logique de la théorie du changement

Objectif	Améliorer la qualité de l'éducation en Haïti par une réforme du curriculum					
Résultats	L'engagement des décideurs pour améliorer l'accès à une Éducation de qualité est renforcé		L'apprentissage des enfants du préscolaire, du fondamental et du secondaire est assuré à partir du nouveau curriculum		Des données sont disponibles pour assurer l'évaluation de la réforme et la mise en œuvre d'une éducation inclusive et équitable en tenant compte des aspects liés au genre et au handicap.	
Résultats intermédiaires	L'environnement culturel, social, économique et géographique des apprenants et les conditions financières, techniques, juridiques et normatives favorisant leur développement holistique et leur intégration sociale sont adaptés		Les processus d'inspection et d'encadrement sont révisés pour actualiser les outils adaptés à chaque niveau d'enseignement et aux 5 sous-secteurs du système éducatif en se basant sur la structure proposée dans le COC.		Stratégie de formation expérimentale mise en œuvre pour les moniteurs, inspecteurs et directeurs, incluant l'élaboration d'un référentiel de compétences à tous les niveaux et sous-secteurs, des programmes et matériels pédagogiques, ainsi que la formation des formateurs.	
Produits	Les capacités ministérielles sont renforcées dans la gestion et le pilotage de la réforme	L'accès à une éducation de qualité en Haïti est augmenté	Les cycles d'enseignement du préscolaire, du fondamental et du secondaire sont harmonisés et alignés sur le COC		Les enseignants sont plus performants et mieux formés, notamment à l'Approche Par Compétences (APC)	Les élèves réussissent mieux aux évaluations
Activités	- Soutenir et assurer la formation des cellules thématiques - Définir un cadre de coopération externe et partenarial pour la réforme - Mobiliser les PTF pour le financement et le soutien technique de la réforme - Rédiger la vision de l'école haïtienne - Organiser une consultation nationale sur la vision de l'enseignement plurilingue - Rédiger une politique linguistique - Organiser une consultation nationale sur l'intégration des questions de genre dans le curriculum - Finaliser la politique en matière d'inclusion - Rédiger une politique en matière d'évaluation des apprentissages et de certification - Rédiger la politique des manuels scolaires et valider la politique avec les acteurs - Réviser les processus d'inspection et d'encadrement à tous les niveaux d'enseignement et sous-secteurs		- Rédiger les termes de référence pour la modification des programmes - Rédiger les termes de référence pour la révision et la production de manuels et de matériel pédagogique. - Réviser les compétences et clarifier les profils d'entrée des programmes d'éducation non formelle. - Elaborer la méthodologie d'expérimentation pour le préscolaire, le fondamental 1 et 2. - Planifier la généralisation des programmes - Rédiger un référentiel des pratiques d'appréciation du développement des enfants au préscolaire - Réviser les processus d'inspection et d'encadrement à tous les niveaux d'enseignement et sous-secteurs - Renforcer l'inspection du fondamental sur les plans de ressources humaines, matérielles et budgétaires du préscolaire, des 3 cycles fondamental, de l'enseignement secondaire général et technologique et du secondaire professionnel		- Rédiger un référentiel de compétences professionnelles des moniteurs du préscolaire et de leurs formateurs - Rédiger une stratégie de formation des enseignants et des formateurs du fondamental et du secondaire. - Rédiger un cahier des charges pour le personnel de direction des établissements du préscolaire, du fondamental et du secondaire, ainsi que pour les établissements du secondaire professionnel. - Rédiger un programme de formation continue détaillé pour les enseignants des trois cycles du fondamental, ainsi que pour les enseignants du secondaire général et technique. - Rédiger un cahier des charges des centres d'éducation non-formelle, publics et privés	
					- Mener des études et organiser une consultation des acteurs concernés par l'évaluation et la certification - Rédiger les termes de référence de l'évaluation de la transformation pour les niveaux préscolaire, fondamental, secondaire général et technique, ainsi que secondaire professionnel. - Rédiger une politique en matière d'évaluation des apprentissages et de certification	

II.4. Risques et mesures d'atténuation

La mise en œuvre de la réforme curriculaire peut être confrontée à des risques susceptibles d'entraver sa réussite effective. Pour baliser le chemin de la mise en œuvre, il importe d'identifier préalablement les principaux risques encourus et de prévoir les mesures d'atténuation pour s'en prémunir. Le tableau ci-dessous en donne un aperçu synthétique :

Risque	Mesures d'atténuation
Engagement limité des décideurs et absence de continuité de la réforme	• Renforcer le plaidoyer auprès des décideurs en mettant l'accent sur les avantages de l'éducation inclusive et équitable pour tous, sans discrimination de genre, de lieu de résidence et d'appartenance socioéconomique ; • Sensibiliser sur les effets bénéfiques de la réforme sur les filles et les garçons, en mettant en évidence les avantages de la promotion de l'égalité des genres dans l'éducation ; • Mettre en place (ou redynamiser lorsqu'elles existent déjà) les instances de consultations et de dialogues partenariales ; • Impliquer les représentants du Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) ainsi que le Bureau du Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées (BSEIPH) dans les instances de consultations et de dialogues partenariales pour garantir une prise en compte adéquate des préoccupations liées au genre et au handicap ; • Engagement des acteurs impliqués à assurer une continuité et à éviter toute rupture dans le processus de mise en œuvre de la réforme curriculaire ; • Sensibiliser la presse et les leaders d'opinion sur les enjeux de la réforme.
Formation insuffisante des enseignants	• Plaider pour un renforcement des ressources allouées aux institutions de formation des enseignants, en soulignant en particulier, preuve à l'appui, la place centrale de l'enseignant dans le processus d'acquisition des compétences et en mettant l'accent sur la sensibilisation aux stéréotypes de genre, les pratiques pédagogiques inclusives et la valorisation de la carrière et du statut social de l'enseignant. • Évaluer l'efficacité des programmes de formation ainsi que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour donner accès aux enseignants à des cours en ligne, des webinaires et des ressources numériques.

Faible prise en compte de l'environnement d'apprentissage, y compris socio-culturel et des normes de genre, d'inclusion et de diversité dans le curriculum	• Mettre en place des cadres de consultation participatifs inclusifs, avec notamment l'implication des comités de parents d'élèves, de la société civile, des universitaires, des enseignants, etc., tout en veillant à la représentation équilibrée en termes de genre, pour garantir une intégration adéquate des réalités socio-culturelles et des normes de genre dans le curriculum ; • Intégrer une analyse de genre dans l'élaboration et la révision du curriculum, en veillant à ce que les contenus, les exemples, les illustrations et les activités pédagogiques soient sensibles à ces questions ; • Réalisation et suivi continu de programmes d'appui psychosociaux dans les écoles en vue d'appuyer élèves, enseignants et parents
Insuffisance des ressources mobilisées	• Développer des stratégies de mise en commun des ressources spécifiques pour répondre aux besoins en matière d'éducation des filles et des garçons ; • Renforcer les cadres partenariaux afin de garantir, entre autres, une contribution adéquate des partenaires techniques et financiers à la promotion de l'égalité des genres dans l'éducation ; • Sensibiliser sur les enjeux de la réforme ; • Renforcer le plaidoyer auprès des autorités gouvernementales sur les effets de la transformation curriculaire sur les performances, les attitudes et comportements des élèves, etc. ; • Assurer l'efficacité dans l'utilisation des fonds existants en évitant les duplications d'activités et en trouvant des synergies entre le financement des partenaires et ceux du MENFP ; • Élargir l'assiette de financement du Fonds National de l'Éducation (FNE) en appliquant l'intégralité de l'article 25 de la loi portant création, organisation et fonctionnement de ce mécanisme de financement.
Le fonctionnement du système de production des données et statistiques est défaillant	• Poursuivre l'appui au ministère pour le développement de stratégies innovantes pour collecter des données désagrégées par sexe, âge et handicap, en veillant à ce que les indicateurs pertinents pour suivre les progrès en matière d'égalité des genres dans l'éducation soient intégrés dans les systèmes de suivi et d'évaluation. Une forte mobilisation des décideurs et des partenaires est nécessaire pour satisfaire ce besoin ; • Renforcer les capacités du personnel chargé de la collecte et de l'analyse des données à prendre en compte la question du genre, en mettant l'accent sur la nécessité de

	produire des données fiables et désagrégées par sexe, âge et handicap pour informer la prise de décision ; • Solliciter l'appui des partenaires au renforcement et à l'opérationnalisation continue du système de gestion et d'information sur l'éducation (SIGE) du MENFP ; • Veiller à ce que les conditions de base soient réunies au sein du MENFP à tous les niveaux pour assurer la collecte, la mise à jour, la gestion, et la diffusion des données, y compris en prévoyant dans le budget du MENFP une ligne pour la connectivité Internet à tous les niveaux du MENFP (central et décentralisé), la mise en place des infrastructures du SIGE et le stockage permanent des données (en local ou dans le Cloud).
Instabilité de l'environnement socio-politique et sécuritaire	• Renforcer la CNC et sa représentativité (inclusion de tous les acteurs pertinents du système), pour assurer la continuité de la réforme par rapport au risque de changement politique ; • Établir un plan d'éducation d'urgence pour assurer la continuité éducative (radio, télévision éducative, plateforme d'apprentissage en ligne et hors ligne.) ; • Renforcer le CFCE (mise en place de la plateforme de formation à distance pour les enseignants, les cadres, etc.) ; • Renforcer le réseau des EFACAP et des CFEF en les dotant de plateformes de formation à distance, pour garantir la continuité de la formation des enseignants ; • Favoriser la fréquentation et la rétention scolaire avec l'extension des cantines scolaires dans l'éducation formelle et non-formelle ; • Définir des programmes de récupération, d'accélération et de consolidation des apprentissages en cas de crises ; • Informer régulièrement les partenaires sur l'état de la situation sécuritaire et les mesures de gestion des risques prises par les autorités du secteur éducatif ; • Réaliser des campagnes de sensibilisation à la paix et la résolution de conflits sur tout le territoire national, en particulier pour les élèves et enseignants, tenant compte du facteur de genre et handicap favorisant l'inclusion.
Irrégularité et insuffisance des appuis des partenaires	• Renforcer la coordination avec les partenaires pour consolider l'alignement sur les priorités nationales ; • Renforcer le dialogue, la sensibilisation et le plaidoyer en faveur de l'éducation formelle et non-formelle auprès des partenaires ; • Accroître les ressources domestiques allouées à l'éducation ;

	• Sensibiliser davantage les partenaires nationaux pour renforcer leur engagement et leur appropriation de la réforme.
--	--

III. Analyse des limites des facteurs favorables et stratégie de remédiation

Le gouvernement haïtien, les partenaires techniques et la société civile regroupés au sein du GLPE-H ont analysé avec minutie les quatre facteurs favorables identifiés dans le cadre du nouveau modèle opérationnel du PME au titre de la transformation du système éducatif. Cette analyse a permis d'établir, pour chacun des facteurs, les progrès enregistrés, mais également les faiblesses tant structurelles que conjoncturelles qui entravent l'évolution du système éducatif haïtien.

Sur la base des constats établis, des mesures correctives ainsi que des réformes de nature institutionnelle et organisationnelle sont envisagées, afin que les domaines concernés puissent efficacement concourir à la réalisation des objectifs de la réforme curriculaire. Plus spécifiquement, il s'agit des domaines suivants :

- Données et éléments probants ;
- Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre ;
- Coordination sectorielle : dialogue sectoriel inclusif et coordination des actions, mobilisation et allocation coordonnées de financements ;
- Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation.

L'exploration de ces facteurs favorables a permis d'établir une série de constats et de dégager des pistes de remédiation en vue de la transformation du système éducatif haïtien.

III.1. Données et éléments probants

La disponibilité de données et éléments probants dans la définition et la mise en œuvre des politiques éducatives est une condition sine qua non d'efficacité des politiques publiques en matière d'éducation. De ce point de vue, la situation d'Haïti est assez préoccupante. En effet, depuis 2016, le MENFP n'a pas publié d'annuaire statistique, en raison du contexte ardu du pays, caractérisé par des crises multiformes qui entravent la collecte des données. Il s'agit des catastrophes naturelles (tremblement de terre, cyclone) et, de manière encore plus contraignante, de l'insécurité qui sévit dans toute l'étendue du territoire, rendant ainsi inaccessibles de nombreuses localités du pays. À cette réalité exogène sur laquelle les autorités du système éducatif n'ont aucune emprise, se greffe le constat de la faiblesse des capacités internes du ministère, qui résulte de l'insuffisance des ressources humaines et matérielles, des limites de la gouvernance institutionnelle et d'une maîtrise insuffisante de l'écosystème informationnel de gestion de l'éducation.

Par ailleurs, le pays dispose d'autres sources de données, notamment en ce qui concerne les acquis des élèves mesurés à partir de tests d'évaluation. Ces données sont disponibles au niveau du Bureau National des Examens d'État (BUNEXE). Si certaines d'entre elles ont fait l'objet d'analyse, d'autres sont restées inexploitées faute d'institution nationale fonctionnelle spécialisée dans le domaine de l'évaluation.

Pour remédier aux insuffisances constatées, des réformes audacieuses ont été initiées pour mettre en place un SIGE intégré, unique et pérenne, qui tire profit des innovations technologiques adaptées au contexte spécifique du pays. À cet égard, les décisions du MENFP ont permis des avancées significatives

dans le sens de la consolidation des processus de gestion des données et informations sur le système éducatif :

- Élaboration d'un schéma directeur informatique, d'une stratégie d'implémentation du SIGE, et des termes de références du SIGE, qui offrent un cadre de développement intégré des besoins du ministère ;
- L'élaboration du Plan d'Action du SIGE 2021 – 2026.
- Le développement d'une plateforme informatisée de collecte de données pour la constitution des 3 registres : École, Enseignant et Élève, avec la particularité d'attribuer un identifiant unique à chaque élève, qui le suivra tout au long de son parcours scolaire jusqu'au supérieur ;⁶
- La décentralisation du processus de collecte des données au niveau des Directions Départementales d'Éducation (DDE) et des Bureaux de Districts Scolaires (BDS) ;
- Au niveau institutionnel, une plus grande intégration et harmonisation des missions et responsabilité des deux entités du ministère en charge de la gestion des données : l'Unité du Système d'Information (USI) et la Direction de la Planification et de la Coopération Externe (DPCE), dont les tâches sont complémentaires. La mise en place de l'Équipe Technique Nationale (CETN) en charge du SIGE a été de ce point de vue décisif ;
- Le renforcement des capacités de la DPCE et de l'USI, avec l'appui des partenaires techniques et financiers.
- La mise en place d'une Équipe Technique Nationale (CETN) en charge du Système national de développement des statistiques d'éducation (SNDSE) et du SIGE. La circulaire de création du CETN est accompagnée d'une décision ministérielle sur la gouvernance des données, le document de modalité de fonctionnement du CETN, et la stratégie de collecte du CETN 2021

En ce qui concerne l'évaluation des acquis scolaires, qui jouent un rôle central dans l'amélioration de la qualité des enseignements et dans le dispositif de la réforme curriculaire, la mise en place des initiatives suivantes est de nature à renforcer la disponibilité des données probantes :

- Renforcer le centre Permanent d'évaluation (CPEV), qui est une nouvelle entité du ministère, avec des attributions qui couvrent la collecte et l'analyse des données sur les acquis des élèves ;
- Renforcer les capacités de cette nouvelle structure par le biais d'une collaboration avec des partenaires techniques spécialisés dans le domaine de l'évaluation des acquis scolaires :
 - Le Laboratoire Latino-américain pour l'Évaluation de la qualité de l'éducation (LLCE) ;
 - Le Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) en Afrique ;
 - L'Institut International de Planification de l'Éducation (IIPE) de Buenos Aires ;
 - Et l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA).
- Renforcer les capacités d'analyse des données du BUNEXE, en raison de sa position charnière dans la mobilisation et le stockage des données sur les évaluations.

⁶ Il est envisagé que ce système puisse collecter et présenter plus de variables dans les années à venir, y compris les enfants déscolarisés, les enfants en situation de handicaps, etc.

L'engagement des autorités nationales et la mobilisation des partenaires techniques regroupés au sein du GLPE-H devraient contribuer à l'émergence d'un cadre favorable à la collecte et à l'analyse des données et informations probantes pour la prise de décision dans le secteur de l'éducation.

III.2. Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre

Le MENFP dispose d'un cadre d'orientation stratégique pour la conduite de la politique éducative nationale, matérialisé par le Plan décennal d'éducation et de formation (PDEF) 2020-2030, qui décline la vision gouvernementale sur une période de 10 ans. Ce dernier est arrimé au Plan multisectoriel Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH).

Le PDEF est complété par des documents d'orientation sectorielle plus spécifiques, tels que la politique nationale d'éducation non-formelle, le Cadre d'Orientation Curriculaire, le Plan National de Formation (PNF), la Politique Nationale de Formation des Enseignant(e)s et des Personnels d'Encadrement et le cadre de référence curriculaire pour le préscolaire, parmi d'autres. Au niveau de la gouvernance du système, des plans départementaux ont été élaborés pour offrir une perspective plus locale à la vision ministérielle.

Toutefois, l'absence de plans d'action opérationnel associé au PDEF et la faible articulation entre le PDEF et les plans départementaux, au demeurant trop ambitieux au regard des capacités locales, ont rendu ardue la planification globale du système éducatif et le suivi sectoriel au niveau national.

Dans le cadre du pacte de partenariat, des mesures spécifiques ont été prises pour remédier aux dysfonctionnements et lacunes observées dans le cadre de la planification du secteur. Elles sont en lien avec :

1. La révision du Cadre d'Orientation Curriculaire (COC) pour prendre en compte les évolutions stratégiques de la politique gouvernementale ;
2. L'élaboration d'une feuille de route associée à la réforme curriculaire, qui confère une dimension pratique et concrète au processus de mise en œuvre de la réforme ;
3. L'identification des treize (13) chantiers prioritaires du ministère ;
4. Le renforcement de l'Unité d'Études et de Programmation (UEP), entité en charge des études et de la planification au niveau du MENFP ;
5. Et au titre de mesure complémentaire, la mise en place d'une Équipe Nationale pour la Planification de l'éducation (ENPE) en charge du cycle de planification de l'éducation d'Haïti.

Les questions du genre, et plus globalement celle de l'inclusion, même si elles sont évoquées dans les différents documents de politique, elles demeurent insuffisamment prises en compte dans la réalité. En effet, bien que l'importance du genre soit soulignée dans le PDEF et l'analyse des facteurs favorables, il n'existe à ce jour aucune stratégie opérationnelle concrète pour garantir l'implémentation des activités genre sur le terrain.

Depuis des années, de nombreux membres du GSE et GLPE-H font des recommandations pour une meilleure intégration du genre dans les activités du secteur, y compris via le « Document de recommandations au Ministère pour la prise en compte de la perspective de genre dans le système éducatif haïtien, décembre 2022 et d'autres interventions. »

Pour commencer à combler ces défis :

- Sur recommandation du PME, des études plus exhaustives sur les inégalités et les questions d'inclusion et de genre sont envisagées dans le cadre du financement du PME pour le *Renforcement des Capacités* pour lequel UNESCO sert d'agent partenaire. Cette analyse sera

conduite avec l'appui du MENFP et des partenaires membres du GLPE-H, afin d'intégrer de manière plus systématique ces problématiques dans la politique gouvernementale.

- Par ailleurs, dans le cadre de certains projets en cours d'exécution par le MENFP avec l'Unité de Coordination des Projets (UEP) :
 - Un module dans le SIGE pour la désagrégation par sexe est en cours de développement.
 - Un module dans le SIGE pour ajouter une variable d'enfant en situation de handicap est prévu en 2025.
 - Une analyse de la présence des thématiques de genre, inclusion, culture, etc. est en cours dans tous les manuels scolaires existants du pays, afin d'identifier, dans la cadre de la réforme curriculaire, comment améliorer les prochains manuels scolaires qui seront développés
- Enfin, en ce qui concerne les projets financés et exécutés par des partenaires du MENFP, le ministère demande à un minimum que les projets se déclinent selon des (i) indicateurs liés au genre ; (ii) collecte des données sur le genre régulièrement.

Il est recommandé d'impliquer les représentants du Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) ainsi que le Bureau du Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées (BSEIPH) dans les instances de consultations et de dialogues entre partenaires pour garantir une prise en compte adéquate des préoccupations liées au genre et au handicap.

III.3. Coordination sectorielle : dialogue sectoriel inclusif et coordination des actions, mobilisation et allocation coordonnées de financements

La coordination sectorielle relève d'une exigence d'harmonisation, d'information et d'alignement des partenaires sur les priorités gouvernementales en matière d'éducation. Elle s'opère à travers différentes structures, dont les plus représentatives sont le Groupe Sectoriel de l'Éducation (GSE), qui comprend également des sous-groupes thématiques, et le Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE-H), placé sous la coordination de l'Office Nationale de Partenariat en Éducation (ONAPE) et qui assure également les prérogatives de la Table Sectorielle de l'Éducation prévue dans le Cadre de coordination de l'aide externe au développement (CAED). À l'échelle gouvernementale, le CAED est coprésidé par le Premier Ministre et le Coordonnateur résident du système des Nations-Unies ; le Secrétariat technique étant assuré par le ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE).

La question de la coordination constitue une des priorités du secteur de l'éducation, comme en atteste les mentions s'y référant dans les recommandations du PDEF relatives à la gouvernance.

Dans la perspective du pacte de partenariat, des recommandations spécifiques ont été formulées ainsi que des actions fortes entreprises pour consolider la coordination des interventions des partenaires. Celles-ci se rapportent à :

1. Renforcement des capacités humaines et matérielles de l'ONAPÉ en tant qu'organe de coordination ;
2. La mise en place d'une plateforme informatisée au sein de l'ONAPÉ, qui centralise l'ensemble des projets et programmes des partenaires. Cet outil est de nature à offrir une visibilité accrue sur les interventions des partenaires et par conséquent à favoriser les synergies, éviter les duplications et promouvoir l'alignement ;
3. La mise en place d'une structure de pilotage de la réforme curriculaire à travers trois niveaux institutionnels. Au niveau stratégique, avec la Commission nationale du curriculum (CNC), soutenue par le Comité de pilotage stratégique (CPS) qui garantit la réalisation des objectifs de la

réforme ; Au niveau tactique, avec le Comité technique de pilotage (CTP), dirigé par la Direction du curriculum et de la qualité (DCQ), qui coordonne les actions et assure la cohérence des travaux. Et enfin, le niveau opérationnel regroupant les cellules thématiques et les centres de formation du MENFP, chargés de mettre en œuvre la réforme ;

4. L'existence du Fonds National de l'Éducation (FNE) répond à cette exigence de responsabilité qui se traduit par la mobilisation du financement domestique. Elle traduit la volonté des autorités d'être acteur prépondérant dans le financement du secteur (investissement), en plus d'assumer une part conséquente des dépenses courantes de l'éducation ;
5. Au titre des recommandations, l'organisation de revues sectorielles régulières, deux fois par an, devrait permettre d'évaluer les progrès accomplis et les limites observées dans le processus de transformation du système éducatif haïtien. Les conclusions de ces revues pourraient efficacement alimenter les travaux des instances de coordination mises en place pour la réforme (CNC, CS, CTP).

Enfin, l'élaboration de la feuille de route de la réforme prioritaire (réforme curriculaire) constitue un puissant élément fédérateur favorable à l'alignement des partenaires. Le leadership ministériel jouera dans ce contexte un rôle déterminant dans le positionnement des acteurs et leur propension à s'aligner sur les priorités gouvernementales.

III.4. Volume, efficience et équité du financement national

Les projections officielles du secteur de l'éducation laissent apparaître des efforts remarquables consentis par les autorités pour porter de 16% à 20% les dépenses publiques consacrées à l'éducation à l'horizon 2030.⁷ Cette évolution illustre la priorité accordée à l'éducation par le gouvernement haïtien.

Toutefois, la prééminence du secteur non-public dans l'offre éducative au niveau du fondamental souligne à quel point la question de l'équité demeure préoccupante. En effet, près de 80% des écoles fondamentales du pays sont non-publiques.⁸ Les subventions accordées aux parents les plus démunis, de surcroît de manière sporadique, ne suffisent pas à soulager les charges qui pèsent lourdement sur les ménages.

Par ailleurs, les déperditions scolaires dues au redoublement et aux abandons, contribuant à l'inefficience du système éducatif, sont aujourd'hui aggravées par l'insécurité. En effet, les déplacements massifs des populations issues des localités menacées par la violence des gangs, entraînent la fermeture de nombreuses écoles, dont certaines font office d'abris provisoires. Cette évolution obère les efforts consentis par les autorités pour l'amélioration de l'offre éducative et la qualité des enseignements.

En dépit du contexte difficile du pays, les autorités nationales s'évertuent à améliorer l'offre et la qualité de l'éducation. L'instauration du Fonds National de l'Éducation (FNE) créé en août 2017 et les réflexions conduites dans le cadre de la réforme curriculaire, appréhendée dans sa dimension systémique - en lien avec les manuels scolaires, les enseignants, l'encadrement pédagogique, les contenus d'apprentissage, etc. - sont de nature à favoriser l'émergence d'un environnement propice à l'amélioration de la qualité de l'éducation. Le leadership ministériel et l'engagement des autorités sont, dans ce contexte, des facteurs déterminants de réussite.

⁷ Selon l'exercice des *Facteurs Favorables* 2023

⁸ Selon le SIGEE, référence le 19 avril 2024.

IV. Mobilisation des ressources pour le financement de la réforme prioritaire

Outre la nécessité de mobiliser les ressources domestiques et les contributions extérieures, la rationalisation de l'utilisation des ressources est un gage de performance et d'efficacité de gestion. L'alignement des interventions des partenaires et de l'État est à cet égard nécessaire.

IV.1. La question cruciale de l'alignement

L'alignement des partenaires relève d'une exigence à la fois de cohérence, d'efficacité et d'appropriation, mais aussi de transparence et de redevabilité des actions des partenaires techniques et financiers en soutien au développement du secteur. En effet, en se concentrant sur les priorités nationales, les partenaires techniques et financiers peuvent maximiser leur impact en contribuant de manière concertée et efficace à la réalisation des objectifs de la politique éducative nationale. L'alignement est également de nature à favoriser l'appropriation des programmes et des projets par les directions et entités ministérielles impliquées, inscrivant ainsi les interventions dans la durabilité et leur impact dans le long terme. Cet alignement induit un partenariat propice au renforcement des capacités des institutions publiques locales et des acteurs nationaux, permettant ainsi de soutenir une dynamique autoentretenu de développement durable. Enfin, l'alignement sur les priorités nationales favorise la transparence et la redevabilité des actions entreprises par les partenaires techniques et financiers, tout en renforçant la confiance mutuelle entre les parties prenantes nationales et internationales.

Sur le plan interne, l'alignement doit se traduire par la convergence de la politique éducative autour des priorités retenues et la mise en synergie des processus intersectoriels développés à l'échelle gouvernementale, qui impliquent différents ministères tels que la santé, l'environnement, la culture, l'économie, etc.

En ce qui concerne les fonds actifs et ceux qui doivent être mobilisés pour la période 2024-2026, afin de soutenir la réforme curriculaire, les consultations organisées par le GLPE-H ont mis en lumière la nécessité d'harmoniser et de mutualiser les ressources pour renforcer l'efficacité des interventions en faveur de la réforme curriculaire et pour surmonter les obstacles identifiés au niveau des facteurs favorables, en particulier ceux évalués comme priorité haute.

La cartographie des interventions des partenaires techniques et financiers, réalisée dans le cadre des activités du GSE⁹, indique un montant de l'ordre de 350 millions de dollars prévus pour les dépenses en lien à la réforme curriculaire appréhendée dans son sens systémique, et un montant de près de 500 millions de dollars pour l'ensemble du secteur de l'éducation. Des fonds catalytiques supplémentaires pourraient les compléter pour la mise en œuvre efficace de la réforme. Par ailleurs, malgré les contraintes qui pèsent sur les finances publiques haïtiennes, le gouvernement s'est engagé à mobiliser encore plus de financement domestique, notamment en mettant davantage à contribution le Fonds National de l'Éducation (FNE).

Les ressources mobilisées devront soutenir la mise en œuvre de la feuille de route arrimée au Cadre d'Orientation Curriculaire. Cela implique notamment la réécriture des programmes d'études du préscolaire et du fondamental 1 et 2, l'élaboration du document de cadrage de la filière d'enseignement technologique du nouveau secondaire haïtien, la formation des enseignants, la conception des nouveaux matériels didactiques et supports pédagogiques, l'harmonisation des contenus pédagogiques des trois cycles du fondamental, l'intégration de la transformation curriculaire du nouveau secondaire dans le cadre légal et normatif du système éducatif haïtien, ainsi que la restructuration et l'outillage de l'Éducation

⁹ Voir cartographie en annexe I.

non-formelle pour son alignement sur le COC et son articulation avec le système formel, à travers la mise en place de passerelles de transition d'un sous-système à l'autre.

Dans le contexte actuel de crise multiforme que traverse Haïti, la mobilisation du financement extérieur et son alignement sur les priorités nationales revêtent une dimension cruciale dans le processus de transformation du système éducatif haïtien, dont la priorité demeure la réforme curriculaire.

IV.2. Financement attendu du PME pour la transformation du système

La stratégie retenue pour la transformation du système éducatif haïtien s'appuie sur les orientations stratégiques du PDEF. Pour son opérationnalisation, la feuille de route de la réforme curriculaire occupe une place centrale en raison de sa dimension systémique.

Actuellement, Haïti dispose de trois sources de financement auprès du PME, il s'agit de :

1. La subvention pour le renforcement des capacités du système (SCG) d'un montant de US\$ 2,9 millions, destinée, d'une part à renforcer les capacités des acteurs et entités repérés lors de l'analyse des facteurs favorables, qui jouent un rôle prépondérant dans la transformation du système, et d'autre part à soutenir le développement du pacte de partenariat. Un premier décaissement d'un montant de US\$1.585 millions a été affecté majoritairement au renforcement de 3 institutions majeures du ministère : l'ONAPÉ, l'UEP, et la DPCE, le reste devant servir à appuyer le processus d'élaboration du Pacte de partenariat et la réalisation d'une revue sectorielle. Les mêmes structures considérées pour la première tranche de l'allocation seront maintenues. Des séances de travail avec l'agent partenaire permettront d'identifier les besoins non comblés en matière de renforcement de capacité de fonctionnement et de gouvernance ainsi que les besoins de suivi et évaluation pour gérer une veille de l'alignement des interventions des partenaires externes dans le secteur. Aussi, de nouvelles mesures seront envisagées à l'aune des leçons apprises pour une meilleure direction de cette allocation pour s'assurer de son efficacité. Parmi les réalisations phares de cette deuxième tranche, il importe de doter l'ONAPÉ d'une plateforme numérique permettant de recenser les interventions de tous les partenaires en éducation. Il s'agit d'une mesure, entre autres, qui permettra techniquement de travailler sur l'alignement et d'éviter les duplications dans le secteur. Il sera plus facile d'identifier les interventions par thématiques spécifiques et d'organiser également des rencontres de GSE et du Cluster Éducation plus productives. Cette plateforme sera mise en lien avec le SIGE afin que toutes les interventions des partenaires permettent la collecte et le traitement des données appuyant certaines décisions de bonne gouvernance du secteur.
2. La subvention pour la transformation du système (STG) qui s'élève à US\$31,6 millions, destinée à soutenir la mise en œuvre de la réforme prioritaire, en l'occurrence la réforme curriculaire. Elle est conditionnée à l'endossement du pacte de partenariat par les parties prenantes. Les fonds du STG seront destinés au soutien à la réforme curriculaire en ligne avec la cartographie des partenaires sur la réforme curriculaire pour éviter des duplications et assurer les synergies.¹⁰ De

¹⁰ Par exemple : en juillet 2024 tous les cycles du fondamentale sont déjà en cours de réforme selon la cartographie des partenaires (voir fichier Excel de la matrice des bailleurs pour la réforme), cependant il manque des financements pour mettre à l'échelle le fondamental, le secondaire n'a pas encore de financement, et le préscolaire a un financement partiel.

plus, les fonds appuieront (i) l'accès via un financement cantine scolaire et (ii) la gouvernance via des financements pour le SIGE (selon la cartographie SIGE) et autres selon les priorités du MENFP. Il est essentiel que les fonds STG évitent toute duplication d'intervention d'autres partenaires.

3. Fonds à effet multiplicateur qui peut atteindre les US\$30 millions. Ce sont des fonds catalytiques destinés à attirer des ressources supplémentaires pour soutenir la transformation du système. 19 millions USD du fonds multiplicateur ont déjà été mobilisés pour un programme de développement sur une période de 5 années (*« Projet d'Appui au Plan Décennal et de la Formation Professionnelle 2.0¹¹ »*), et les 11 millions USD restant ne sont plus disponibles selon une communication du PME du mois d'avril 2024.

Les dépenses projetées pour atteindre les objectifs de la politique sectorielle peuvent être rapprochées des anticipations effectuées sur le budget de l'État, du FNE et les appuis des partenaires techniques et financiers. L'écart entre les dépenses projetées et les ressources potentielles (intérieures et extérieures) constitue un besoin de financement à combler par des allocations supplémentaires de l'État ou des contributions des partenaires.

La matrice de financement des dépenses publiques élaborée dans le cadre de la préparation du pacte de partenariat fournit un aperçu des besoins de financement du secteur éducatif haïtien. L'écart constaté entre les dépenses prévisionnelles et les dépenses exécutées ces dernières années met en évidence l'insuffisance des ressources nationales, en grande partie absorbée par les dépenses sécuritaires. Ce constat induit la mobilisation nécessaire de ressources supplémentaires pour compenser le gap déficitaire. Les partenaires techniques et financiers pourraient jouer un rôle important, en plus de la mobilisation des ressources domestiques, dans le cadre de la réforme curriculaire et des mécanismes de pilotage et de concertation mis en place.

IV.3. Les indicateurs de déclenchement liés aux facteurs favorables

Dans le nouveau modèle opérationnel du PME, l'identification de facteurs favorables de haute priorité entraîne la retenue d'une partie du financement STG pouvant atteindre 20% de la subvention ; la priorité haute indiquant le rôle déterminant de ce facteur dans l'accomplissement de la réforme. La libération de ce fonds est conditionnée par la résorption des lacunes identifiées ; amélioration mesurable à partir d'indicateurs spécifiques qui reflètent les efforts entrepris en faveur du facteur en question. Dans le cas d'Haïti, deux des quatre facteurs favorables du pacte de partenariat ont été évalués comme étant de haute priorité : (1) données et éléments probants et (2) Volume, efficience et équité du financement national. Des indicateurs déclencheurs mesurables et vérifiables ont été proposés à la suite de l'analyse critiques de ces facteurs.

Les Indicateurs de déclenchement relatifs aux deux facteurs de priorité haute

Deux indicateurs de déclenchement ont été identifiés en rapport avec les deux facteurs favorables suivants : (1) 10% pour les « données et éléments probants » et (2) 10% pour « Volume, efficience et équité du financement national ». Il s'agit des indicateurs suivants :

1. D'ici à 2025, la publication de l'annuaire statistique respectant les standards internationaux de qualité sera effective. La source de vérification sera la disponibilité et la diffusion de l'annuaire statistique. À date, à travers le processus de déclaration des écoles, des enseignants et des élèves dans le SIGE, le Ministère dispose des données de toutes les écoles publiques et non-publiques et de tous les niveaux (préscolaire, fondamentale et secondaire) nécessaires à la préparation de l'annuaire statistique. Ces données sont déjà en cours d'analyse au niveau de

¹¹ La matrice des résultats de ce projet ajoutée en annexe II permet de voir ce que finance les fonds multiplicateurs.

l'Unité du Système d'Information (USI) tandis que le processus de déclaration continue pour que le Ministère puisse s'assurer que toutes les écoles du territoire se soient déclarées. La finalisation de l'analyse de ces données est prévue avant la rentrée scolaire en septembre 2024 afin d'assurer que la publication de l'annuaire statistique soit effective avant la fin de décembre 2024 ou au plus tard cours du premier trimestre de 2025 pour l'année scolaire 2023-2024.

2. Au cours du premier trimestre de l'année 2026, le MENFP sera doté d'un centre d'évaluation de la qualité de l'éducation fonctionnel, qui produira un premier rapport d'analyse sur les performances des élèves. La source de vérification sera l'existence concrète du centre et la publication d'un rapport d'analyse. Ce Centre d'évaluation de la qualité de l'éducation fonctionnel, de concert avec le CPEV, procédera à la réalisation d'évaluation des acquis scolaires tous les deux ans au niveau de la quatrième et de la sixième année fondamentale en conformité avec la réforme. La nécessité de créer ce centre d'évaluation de la qualité de l'éducation fonctionnel vient du besoin de donner une priorité interministérielle aux apprentissages/résultats des élèves plutôt que seulement aux inputs dans le système. Ceci implique non seulement les résultats d'apprentissage de fin d'année mais les apprentissages formatifs, sommatifs, nationaux, régionaux et internationaux.

V. Suivi et évaluation

Les mécanismes de suivi et évaluation envisagés dans le cadre du pacte de partenariat seront en lien direct avec ceux mis en place dans le cadre de la réforme curriculaire retenue comme réforme prioritaire. Cet alignement relève d'une exigence de cohérence et de capitalisation des acquis de l'existant, pour plus d'efficacité et d'efficience dans la mise en œuvre de la réforme.

De manière plus spécifique, le suivi et évaluation du Pacte de Partenariat intégrera le dispositif mis en place pour la réforme curriculaire, tout en assumant des fonctions spécifiques. Pour rappel, le dispositif institutionnel mis en place pour la réforme curriculaire repose sur trois niveaux d'intervention, qui concourent à consolider l'Adhésion, l'Autorité, l'Autonomie et l'Action, principes désignés par les 4A par l'UNESCO-BIE. Il s'agit du niveau stratégique, où officie la Commission Nationale du Curriculum (CNC), dotée d'un comité de pilotage élargi, du niveau tactique coordonné par la Direction du Curriculum et de la Qualité (DCQ), et du niveau opérationnel, qui regroupe les cellules thématiques et les centres de formation du MENFP. Cette organisation de type pyramidal définit les attributions et responsabilités de chaque niveau de manière transparente et intégrée. Les mécanismes de suivi-évaluation permettront de suivre de manière régulière les activités de chaque instance par rapport aux produits et aux résultats attendus, en particulier du niveau opérationnel, à partir d'indicateurs de suivi, et de procéder de manière périodique à des évaluations d'ensemble (à mi-parcours et à la fin de la période de mise en œuvre).

Le suivi-évaluation induit par le Pacte de Partenariat mettra particulièrement l'accent sur les dimensions « participation » et « communication » qui garantissent la réussite de la mise en œuvre de la feuille de route et sur les mécanismes de production des données et informations, qui alimentent le processus de suivi et évaluation. Pour être représentatif de la réalité sociale, et pour mieux piloter la politique gouvernementale en matière de lutte contre les inégalités, les problématiques de genre et d'inclusion seront systématiquement prises en compte dans les mécanismes de suivi et évaluation.

Dans cette perspective, une dimension genre sera intégrée dans les mécanismes de suivi et évaluation pour s'assurer que les initiatives et les politiques mises en œuvre bénéficient aux filles et aux garçons de manière équitable. Cela impliquera la collecte et l'analyse de données désagrégées par sexe, âge et handicap à partir du SIGE pour évaluer les progrès réalisés en matière d'inclusion et d'égalité des genres dans l'éducation. De plus, des efforts seront déployés pour garantir la participation active des femmes et

des hommes dans les processus de suivi et d'évaluation, afin de refléter les besoins et les perspectives de chacun.

De manière générale, l'utilisation du SIGE comme source de données et la contrevérification des informations par l'USI et les DDE avec les écoles garantissent la fiabilité des données pour utilisation dans les processus décisionnels.

Participation et communication : le MENFP dispose d'instances de communication et de concertation regroupant différents acteurs du système éducatif. Le Groupe sectoriel de l'Éducation et le Groupe local des partenaires de l'éducation en sont les principales instances. Le renforcement de la communication au sein de ces structures sera de nature à sensibiliser davantage les partenaires et à favoriser la mise en synergie et l'efficacité de la coordination des interventions. À cet égard, la mise en place de la plateforme numérique des projets et programmes au sein de l'ONAPÉ constituera un outil précieux de gestion et de pilotage. Par ailleurs, afin d'amplifier la communication et susciter une plus grande participation et adhésion des acteurs du système éducatif à la mise œuvre de la réforme, il serait indiqué de décentraliser les instances de consultation, beaucoup plus opérationnelles au niveau central. Il est également crucial d'assurer une représentation équilibrée des genres au sein de ces structures de concertation, pour refléter la diversité des opinions et des points de vue dans les décisions et les actions entreprises.

Mobilisation des données et informations : sans informations et données probantes, le suivi et évaluation se réduirait à un exercice aléatoire, sans véritable portée opératoire. Dans le cadre de la réforme prioritaire, l'évaluation des acquis scolaires ressort comme un impératif de mesure et d'évaluation de la pertinence et de l'efficacité du nouveau curriculum. De même, les données relatives à l'efficacité interne, aux conditions et à l'environnement d'apprentissage sont non seulement nécessaires pour le suivi de la mise en œuvre du PDEF, mais aussi pour suivre et évaluer l'impact de la réforme curriculaire sur le système éducatif dans son ensemble. Les revues sectorielles conjointes sont aussi des moments précieux d'introspection sur le système éducatif, qui mobilisent une masse importante d'informations et de nombreux acteurs autour de la question éducative. Elles évalueront la performance et les défis rencontrés dans la mise en œuvre de la réforme, en se basant sur des données et études mobilisées à cet effet. Elles permettront aux partenaires de tirer des enseignements concrets des différentes phases de la réforme, en identifiant les domaines nécessitant des ajustements, notamment par rapport aux questions d'équité et d'inclusion. Les instituer comme pratiques régulières d'évaluation apporterait une dynamique additionnelle à la gestion et au pilotage du système éducatif haïtien. Ces constats induisent l'urgence de renforcer les capacités tant institutionnelles que techniques des instances productrices et principales utilisatrices des données et informations relatives au curriculum :

1. Le centre permanent de l'évaluation (CPEV) ;
2. L'Équipe Technique Nationale (CETN) ;
3. Le comité de pilotage technique (CTP)
4. La commission nationale de développement de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (CNDVAEP) ;
5. La direction de la Planification et de la Coopération Externe (DPCE) ;
6. L'Unité du système d'information (USI) ;
7. La Commission nationale de la science, la technologie et l'innovation (CONASTI) ;
8. La Direction du curriculum et de la qualité (DCQ) ;
9. Le Bureau National des Examens d'État (BUNEXE) ;
10. La Commission d'Adaptation Scolaire et d'Appui social (CASAS) ;
11. La direction d'Appui à l'enseignement privé et au Partenariat (DAEP).

Si certaines de ces directions et entités font parties du dispositif institutionnel mis en place pour le pilotage de la réforme curriculaire, d'autres directions telles que l'USI, la DPCE ou le CPEV pourraient efficacement

contribuer à renforcer les capacités de pilotage, en particulier de suivi et évaluation, de la commission nationale du curriculum (CNC).

N°	Nom de l'indicateur	Désagrégation	Ligne de base	Cible
1	Annuaire statistique disponible au 31 décembre de chaque année.	N/A	0	1 par an
2	Cantine scolaire fournit aux élèves vulnérables du fondamental.	50% filles	0	100,000
3	Nombre d'élèves recevant les nouveaux programmes scolaires dans les écoles.	50% filles	0	100,000
4	Nombre d'écoles publiques fondamentales mettant en œuvre le nouveau curriculum.	N/A	0	200

VI. Endossement des principaux partenaires techniques et financiers

Le Pacte de Partenariat d'Haïti est élaboré conjointement par les partenaires du secteur de l'Éducation sous la direction du gouvernement par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) et de l'Office National de Partenariat en Éducation (ONAPÉ). Tous les partenaires ont convenu de conjuguer leurs efforts pour améliorer la qualité de l'éducation par la réforme curriculaire. Nous continuerons de travailler conjointement, mobiliserons des ressources et renforceront les interventions nécessaires à l'atteinte de cet objectif commun.

Nom et prénom	Institution	Rôle
TAMAGNAN, Marie Evane	Banque Interaméricaine de Développement (BID)	Chargée de portefeuille éducation
N'GUYEN Quynh T.	Banque Mondiale	Responsable portefeuille éducation
BOURSIQUOT, Hervé	Office National de Partenariat en Éducation (ONAPÉ)	Directeur Général
SILLA, Khadim	Organisation des Nations Unies Pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)	Chef de programme en Éducation
DEVILLE, Thomas	Programme Alimentaire Mondiale (PAM)	Responsable de Programme de cantine scolaire
DORVAL, Omily	GAC/AMC	Agent principal d'aide international
PIERRE LOUIS, Gerdy	Agence Française de Développement (AFD)	Chargée de projets, référente transversale genre et communication.
BARBOSA, Marcio	Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	Directeur AUF Caraïbe
YASSINE, Mohamed	Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME)	Spécialiste en Éducation
VINUALES GUILLEN, Pedro	Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID)	Responsable de programme
SEBIRE, Zoé	Délégation de l'Union Européenne	Attachée de Coopération – Chargée de programme

VII. En guise de conclusion

Depuis 1982, le système éducatif haïtien est marqué par la réforme dite Bernard, dont la portée disruptive, était censée révolutionner les perspectives de l'éducation nationale haïtienne. Quatre décennies plus tard, elle continue d'être une référence et nourrit les réflexions sur la transformation du système éducatif, alors même que sa mise en œuvre demeure inachevée. Si elle suscite autant d'enthousiasme et d'intérêt, c'est sans doute par l'étendue, la précision et la cohérence de la vision stratégique qu'elle promouvait.

La réforme curriculaire actuelle, en cours de mise en œuvre, s'inscrit dans le sillage de la réforme Bernard. Elle se fonde sur une expertise solide et bénéficie d'un appui institutionnel remarquable. À ce titre, elle bénéficie d'un Momentum favorable.

Le rapport d'état sur le curriculum préparé en prélude de la réforme a permis d'identifier les goulots d'étranglement qui ont entravé la mise en œuvre réussie des réformes curriculaires précédentes. Dans le

cadre du Pacte de Partenariat qui retient comme réforme prioritaire la réforme curriculaire, les leçons de l'expérience, renforcées par l'accumulation de nouvelles connaissances issues de la recherche, devraient permettre de baliser le chemin de la réforme. À ce titre, il semble primordial de mettre l'emphasis en particulier sur trois facteurs de transformation essentiels : (1) l'appropriation et la capacitation des entités ministérielles impliquées sur toutes les étapes du processus de la réforme, (2) la mobilisation d'un leadership transformationnel au niveau gouvernemental ; (3) la question enseignante dans toutes ses dimensions (recrutement, formation, carrière, etc.), en phase avec les exigences du nouveau curriculum ; et (4) la mobilisation des organisations de la société civile.

Annexe I : Cartographie des interventions des partenaires dans le secteur de l'éducation

Nom du bailleur de fonds	Interventions majeures	Bénéficiaires-clés	Volume financier (montant)	Années couvertes
BID	- Système d'Assurance de la qualité (SAQ) dans les écoles publiques fondamentales ciblées dans le Grand Nord : mise en œuvre profile d'écoles, plan d'amélioration d'écoles (PAE), appui technique par des ONG locales, formation des enseignants et directeurs, outil socio-émotionnel, éducation à distance, prestation de services aux écoles : alimentation scolaire, manuel scolaire ; - Gouvernance : Systèmes d'information (SIGE) et alimentation en énergie et internet Starlink dans les DDE de l'Ouest, Centre, Artibonite, Nord, Nord-Ouest et Nord-Est et 105 écoles publiques - Soutien aux processus d'enseignement et d'apprentissage par le biais d'évaluations d'apprentissage, Évaluations nationales et Régionales - Accréditation ; - Reforme curriculaire : premier et deuxième cycle du fondamentale, et réécriture du programme du préscolaire. - Subventions scolaires écoles fondamentales non-publique - Construction d'écoles publiques (seulement jusqu'à 2021) - Cantines Scolaires (travail avec PAM et BND) – départements du Nord, Nord-Ouest, Nord-Est, Centre, Artibonite, Ouest.	- Cantine scolaire : ~80,000 élèves fondamentales du publique et non-public - départements du Nord, Nord-Ouest, Nord-Est, Centre, Artibonite, Ouest. - Intervention dans des écoles publiques : 28,000 élèves du fondamentales venant de 108 écoles - Subvention scolaire : ~8,000 dans les Nippes, Sud et GA. - Livre unique : 150,000 AF 1 et 2 en 2023.	US\$52,950,000 2021 – 2026 US\$44,000,000 2024– 2029 (BID/PME) US\$20,000 2025 – 2030	2021 – 2030

	• Genre, diversité, changement climatique			
Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)	Soutien aux ONG : • Formation Technique et Professionnelle (3 millions Euros), • Accès et qualité dans des écoles rurales du Centre et du Sudeste (1,6 millions Euros) Soutien au MENFP/DDESE : • Edukayiti (1,1 millions Euros) additionnels au cofinancement de l'UE		5,8 M Euros	2018-2023
Banque mondiale (BM)	• Prestation de services aux écoles publiques fondamentales ciblées dans le Grand Sud (alimentation scolaire, manuel et kit scolaire, frais de fonctionnement, formation des enseignants et directeurs d'école, formation en gestion des risques des désastres, mobiliers scolaires, cuisines et dépôts, sensibilisation sur le genre, l'inclusion et les changements climatiques, appui à la transition au secondaire) ; • Subventions conditionnelles aux écoles non-publiques fondamentales ciblées dans le Grand Sud ; • Réparations, réhabilitation et reconstruction (structures semi-permanentes) des écoles publiques endommagées par le tremblement de terre de 2021 ; • Développement d'une stratégie nationale d'investissement dans les infrastructures scolaires ; • Appui au fonctionnement et développement de capacités des Directions départementales d'éducation ;	• Services aux écoles publiques : ~260 écoles publiques, touchant ~111 000 élèves d'ici à la fin du projet (dont ~50 000 filles) • Subventions conditionnelles aux écoles non publiques : ~110 écoles non publiques touchant ~30 000 élèves d'ici à la fin du projet (dont ~13 000 filles) • Bénéficiaires prévus de réparations, réhabilitations ou reconstruction d'écoles : ~13 000 élèves d'ici à la fin du projet	US\$15.6 millions PME US\$90.0 millions IDA Financement additionnel anticipé d'ici juin 2026	2021 - 2026

	Systèmes d'information de gestion de l'éducation (SIGE) ; • Soutien aux processus d'enseignement et d'apprentissage par le biais d'évaluations d'apprentissage, des observations et évaluations des pratiques pédagogiques en salle de classe, et de coaching ; accréditation ; • Développement d'un cadre national d'évaluation ; gouvernance du secteur non-formel ; inclusion en milieu scolaire ; langue maternelle dans les premières années scolaires			
Agence Française de Développement (AFD)	• Curriculum 3ème cycle de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ; • Qualité de l'enseignement au 2e cycle du fondamental ; • Soutien aux ONG		16 791 380€	2017-2023
Programme Alimentaire Mondial (PAM)	• Alimentation scolaire (dont financement d'appui technique au MENFP : Visite d'échange Sud-Sud, soutien à la Politique d'Alimentation Scolaire, système de gestion de données cantine scolaire, etc...) ; • Project McGovern Dole avec CRS WASH et littéracie	Alimentation scolaire dans tous les départements 2023-2024 : 440,000 élèves 2024-2025 : 490,000 élèves 2025-2026 : 185,000 élèves 2026-2027 : 185,000 élèves 2027-2028 : 155,000 élèves WASH : réhabilitation et constructions latrines et	US\$ 55,491,084 pour l'alimentation scolaire US\$ 2,800,306 pour le WASH (USDA McGovern Dole Project avec CRS) US\$ 3,218,668 pour la Littéracie (USD McGovern Dole projet avec CRS)	2024-2026

		points de lavage de main dans 19 écoles dans les départements du Nord et Nord Est Littéracie 2024-2028 : 8,500 élèves par an dans les départements du Nord et Nord Est.		
AMC	• Cantines scolaires et achats locaux (via le PAM) • Appui à la reconstruction du Grand Sud (Via le PNUD)	PAM : 100,000 enfants répartis dans 400 écoles dans le Nord-Ouest, l'Ouest pour cette année académique et le Sud avec le nouveau financement. L'ancien financement couvre encore des écoles dans les départements Artibonite, Centre, Nippes et Nord. UNESCO : réhabilitation 25 écoles et distribution de Livres uniques à 146,135 enfants (3^e et 4^e AF) dans le Sud, Grand-Anse et Nippes, via UNESCO. Ce projet supporte aussi la réforme curriculaire et l'enseignement des langues maternelles. UNICEF : reconstruction de 7 nouvelles écoles à cycle complet et structure	CAN \$45,000,000 CAN \$25,000,000	2024-2028 2021-2023 (possible prolongation)

		permanente, comprenant 9 salles de classe pour les 3 cycles du fondamental, 2 salles de classe pour le préscolaire, une cantine scolaire, des latrines/toilettes désagrégées par sexe, un bureau pour la direction, le mobilier scolaire, et des panneaux solaires.		
UE	<u>Programme d'appui budgétaire - State Building Contract II –</u>		17 M €	2018-2025
	- Déboursments conditionnés à des indicateurs de performance concernant la Gouvernance du système éducatif : améliorer l'efficacité de la gestion financière, la planification stratégique - Assistance technique au MENFP - Soutien à la planification et au pilotage stratégique, notamment au niveau déconcentré (avec IIEP-UNESCO) ; - Soutien à la gouvernance et à la gestion des ressources (avec Expertise France) ; - Contrôle interne et reporting sur l'utilisation des intrants scolaires (avec UNICEF) ;	Directions techniques du MENFP et 10 DDE	2,3 M €	
	<u>Edukayiti (En cofinancement avec AECID)</u>	DDE Sud-est, 3 EFACAP, 15 écoles, FLA, 16 800 élèves	1,5 M € 1,1 M € 2,65 M €	2018-2024
	Renforcement des Services éducatifs dans le Sud-est et amélioration de la qualité de			

	l'enseignement pour le premier cycle fondamental			
	<u>Edikasyon pou viv ansanm – Éducation pour vivre ensemble (I)</u>	DDE-NE, SIGE et autres à déterminer	18 M €	2023-2028
	• Renforcement de la gouvernance et du pilotage du système éducatif dans la DDE-NE ; • Amélioration de l'accès à l'éducation inclusive dans les zones affectées par le séisme d'août 2021 ; • Amélioration de la pertinence de la Formation Technico-Professionnelle (FTP) en cohérence avec les besoins de l'économie haïtienne.	2160 étudiants (dont 51% filles), 4320 parents, 63 enseignants.es, 7 directeurs des écoles des Départements du Su et Grand Anse		
	<u>Edikasyon pou viv ansanm – Éducation pour vivre ensemble (II)</u>	4 980 étudiants (dont au moins 50% filles), 62 enseignants et 50 directeurs des centres de FTP et BT + autres à déterminer	8 M €	2025-2029
	• Réforme curriculaire • Construction des infrastructures scolaires	À déterminer		
	<u>Agriculture résiliente et alimentation scolaire dans la Grand-Anse - Projet avec une composante de cantines Scolaires avec la FAO</u>	3 000 élèves de la Grand Anse	10 M €	2022 - 2026
UNESCO	• Renforcement des capacités du système, démarrage de la revue sectorielle de l'éducation, atelier de concertation avec les membres du GLP-H, démarrage de la rédaction du document de PACTE De Partenariat		1,696,712 USD (PME)	2023-2024
			1,765,255 USD	2022-2024
	• Réforme curriculaire : ▪ Organisation d'ateliers de renforcement de capacités des membres de la DCPE et le Secrétariat du Non-formelle ;		100, 000 USD	2023 - 2024
			36, 000 USD	2023-2024

	Formation conjoint UNFPA-UNESCO, ministère de l'Éducation et de la Santé de 102 inspecteurs et inspectrices dans les départements du Nord et nord-Est sur divers concepts et notions liés à la santé en milieu scolaire, la santé sexuelle et reproductive, ainsi que des méthodes et techniques efficaces pour prévenir les IST/SIDA. Les sujets du genre		900, 000 USD en cours de mobilisation de fonds	2024-2025
	<u>Projet conjoint de consolidation de fond (PBF) avec OIM, PNUD :</u> - Le renforcement de capacité d'accueil de 3 Centres d'Éducation Familiale dans les collectivités de Croix des Bouquets et de Tabarre pour prévenir la délinquance juvénile et contribuer à la paix durable par la formation d'artisans/artisans et créatrices/créateurs ; - Appui aux projets artistiques, y compris des ateliers, de théâtre et d'œuvres audio-visuelles axés sur la sensibilisation et l'éducation de la communauté aux valeurs de paix et de cohésion sociale, ainsi que des aides à la formation des jeunes aux métiers de l'art. Cette démarche sera menée en collaboration avec le MCC, le Village de Noailles, l'ENARTS et le Centre d'art. - Mesure d'adaptation au changement climatique dans les installations scolaires - Évaluation de 700 écoles par la méthodologie VISUS - Réhabilitation de 20 écoles - Renforcement des capacités dans le domaine de réduction des risques de désastre en milieu scolaire et communautaire		9,916,344.00 USD	2022 - 2025
			6,000,000.00 USD (en cours d'acquisition)	2024 - 2025

	- Plan de Redressement Intégré de la Péninsule Sud (PRIPS) - Réhabilitation de 18 à 25 écoles, électrification, et équipement WASH			
United States Agency for International Development (USAID)	Littéracie, apprentissage socio-émotionnel, l'apprentissage à distance, prestation de services aux écoles, évaluations et recherches	Littéracie, apprentissage socio-émotionnel : 89,500 élèves fondamentales du publique et non-publique des départements de la Grand 'Anse, du Sud, Nord, Nord-Est, et Ouest.	US \$ 42,200,000	2021-2026
AUF	Inclusion d'Haïti au projet APPRENDRE : - Étude sur la professionnalisation des enseignants et des personnels d'encadrement en Haïti (2019) - Projet de recherche (AAP2) : Accrochage et décrochage lors de la transition primaire-secondaire au Bénin, Gabon, Niger et Haïti (2020-2024) - Plan de formation continue des enseignants et directeurs des 1e et 2e cycles du fondamental dans le secteur public (2021) - Mission de rédaction du Plan de Travail Annuel (PTA) par le Conseil Scientifique (2022) [Jamais finalisé en raison de la non-implication du MENFP] - Appui au projet Avni Nou (passation du test APPRENDRE Ev@lang, 2024) : évaluation du niveau de français de 140 enseignants de 55 écoles de l'ouest et du centre MOOC Certicle Scol – (3 sessions – 3.000 Haïtiens inscrits sur un total de 50.000)	Appui très ciblés et limités (rédaction d'études, appuis ponctuels) Perspectives d'intervention limitées		
UNICEF	Renforcement de capacités des DDE à travers de : Pilotage d'un système de collecte de données et de gestion de trajectoires éducatives, à			

	travers une solution technologique faite sur mesure et fonctionnant hors ligne. Ouest (financement ECHO) ; Grand Sud (financement Slim). En cours de préparation. • Bourses scolaires (cash +) au cours de toute l'année scolaire 23-24, 2,780 kits scolaires à des élèves de 6 écoles de Martissant, réinsertion d'enfants en situation de déscolarisation, support psychosocial, case management de cas de VBG, à travers de la création de deux centres de protection. (Financement ECHO). En cours de mise en œuvre. • Transferts monétaires à 2,500 enseignants dans les dix (10) départements du pays. En cours de mise en œuvre. • Transferts monétaires à 2,500 élèves dans le département de l'Artibonite • Construction de 10 écoles évolutives / semi permanentes (1 d'entre elles est à structure permanente) dans les 4 départements du Grand Sud, avec 6 salles de classe pour le fondamentale, 1 pour le préscolaire, bureau pour la direction, toilettes séparées et accessibles, point de collecte d'eau et panneaux solaires. En cours de mise en œuvre, certaines écoles seront prêtes pour la rentrée scolaire 23-24, d'autres pour la fin 2023. Financement Fondation Carlos Slim. • Construction 8 écoles (MPTF) • Print Liv Ink – 3 départements du Sud • Relocalisation de deux lycées en faveur des IDP dans la Zone Métropolitaine • Réhabilitation de l'ancien bâtiment de World Vision aux Cayes, Sud, pour le transformer en école		US \$ 15,000,000	2024
--	---	--	------------------	------

	• Distribution de kits scolaires individuels (ECW MYRP, fonds propres) ○ 71,911 kits scolaires distribués en 2023 • Formation des enseignants et directeurs d'école sur l'appui psychosocial, le GRD et sur le code de conduite. • Appui psycho-social à 10,000 élèves dans le Grand Sud • Gouvernance du secteur non-formel, renforcement des centres d'éducation non formelle. Projet ESPIG, Banque Mondiale. • Appui direct à la Radio Télé Éducative en équipement et appui pour le développement de contenus éducatifs de qualité à la radio et à la télévision : cours académiques/matières scolaires, santé et hygiène, vaccination, adolescents, etc. (ECW et fonds propres). • Appui à l'EDUPOL (police communautaire de l'éducation) dans la création et mise en œuvre, à travers de formations initiales et continues, d'un curriculum structuré d'activités extra curriculaires dans les écoles de quartiers défavorisés de PAP, sport pour le développement, développement de compétences socio émotionnelles, gestion de conflits, éducation pour la paix, etc. Les formations incluront aussi un appui à l'EDUPOL pour fournir de l'appui psychosocial, et des premiers secours psychologiques. En cours de préparation. Financement ECW MYRP • En étroite collaboration avec le BUGEPE : développement d'un plan de renforcement du sous-secteur préscolaire, comprenant 4 volets principaux : ○ Une évaluation pour connaître l'existant en matière de préscolaire			
--	---	--	--	--

	public et non public (modalités de fonctionnement, contenus impartis, niveau de formation des enseignants, approche pédagogique, etc.) ○ La révision du curriculum actuel et le développement du programme d'études comprenant une banque d'activités basées sur l'apprentissage à travers le jeu et basé sur les compétences, en alignement avec COC. Le curriculum comprendra des standards d'apprentissage précoce et des manuels de formation d'enseignants alignés au programme d'études. ○ Pilotage du curriculum et programme d'études, en visant la transformation de salles de classes préscolaire : aménagement de l'espace, dotation de mobilier scolaire et de matériel pédagogique approprié pour le préscolaire, formations initiales et continues des enseignants, etc. ○ Évaluation de l'impact sur le degré de préparation des enfants à l'école primaire et sur leur compétences cognitives et socio émotionnelles, après 2 ans d'expérimentation.			
--	---	--	--	--

Annexe II : Matrice des résultats du Projet d'Appui au Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PAPDEF 2.0)

MATRICE DES RESULTATS

Objectif du Projet	Les objectifs spécifiques de cette opération seront: (i) le renforcement institutionnel du MENFP; (ii) maintenir la fréquentation dans les écoles primaires sélectionnées; (iii) renforcer la capacité des écoles (sélectionnées) pour améliorer la qualité et promouvoir l'inclusion. La réalisation de ces objectifs contribuera à l'objectif général d'amélioration du niveau d'éducation de base.
---------------------------	---

OBJECTIF GENERAL DE DEVELOPPEMENT

Indicateurs	Unité de mesure	Valeur de base	Année de référence	Année prévue pour la réalisation	Cible	Moyens de vérification	Commentaires
Objectif général de développement : Amélioration du niveau d'éducation de base							
I1. Proportion d'élèves qui terminent la 4 ^e année par rapport à ceux qui sont inscrits	[Élèves] / [élèves] – (%)	67%	2022	2029	72%	Cabinet de vérification externe	La 4 ^e année est la fin du 1 ^{er} cycle d'école primaire.
I2. Proportion d'élèves qui terminent la 6 ^e année par rapport à ceux qui sont inscrits	[Élèves] / [élèves] – (%)	57%	2022	2029	62%		La 6 ^e année est la fin du 2 ^e cycle d'école primaire
I3. Écart entre les sexes de la proportion d'élèves qui terminent la 6 ^e année à temps	(Élèves de sexe masculin / Élèves de sexe masculin) - (Élèves de sexe féminin/ Élèves de sexe féminin)	30%	2022	2029	25%		L'écart sera mesuré dans les écoles bénéficiant des interventions des Composantes 3 et 4.

OBJECTIFS SPECIFIQUES DE DEVELOPPEMENT

Indicateurs	Unité de mesure	Valeur de base	Année de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Fin du projet	Moyens de vérification	Commentaires
Objectif spécifique de développement 1: Renforcement institutionnel du MENFP											
Les données collectées au niveau des écoles sont rendues accessibles au public sur le Système d'Information et de Gestion de l'Éducation (SIGE)	[données accessibles au public]	0	2023	0	0	1	1	1	3	Site SIGE du MENFP	L'indicateur est cumulatif Les données au niveau scolaire comprennent des variables qui peuvent être collectées par un recensement, des enquêtes, une cartographie scolaire, des évaluations et une collecte de données externes. Les variables qui doivent être incluses sont: le code de l'école et la population étudiante. Indicateur financé par la BID <i>Indicateur CRF 2.26</i>
Réforme partielle du curriculum au sein du MENFP	[rapport pilote]	0	2023	0	2	2	2	0	6	Documents validés par le MENFP.	La cible est cumulative. Cet indicateur mesure le pilotage des domaines pédagogiques modifiés/reformés identifiés par le projet. 1 cible est équivalente à un projet pilote terminé sur un domaine réformé (par exemple, programmes ou manuels reformulés, méthodologie reformulée de formation des enseignants, etc.) et rapport pilote. Indicateur financé par GPE
Objectif spécifique de développement 2: Maintenir la fréquentation dans les écoles primaires sélectionnées											
Nombre d'élèves bénéficiant d'une alimentation scolaire	[Élèves]	30,000	2023	30,000	30,000	30,000	0	0	30,000	Rapport de l'Agence Spécialisée	La cible n'est pas cumulative Indicateur financé par le GPE <i>Indicateurs CRF 2.1 et 2.3</i>
Pourcentage d'élèves de sexe féminin recevant une alimentation scolaire	[élèves de sexe féminin bénéficiant du programme / total des élèves bénéficiant du programme]	48.5%	2023	48.5%	48.5%	48.5%	0	0	48.5%		La cible n'est pas cumulative Indicateur financé par le GPE <i>Indicateur CRF 2.18</i> Pour éviter un double comptage entre R2.2 et R2.1, cet indicateur ne sera pas

Indicateurs	Unité de mesure	Valeur de base	Année de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Fin du projet	Moyens de vérification	Commentaires
											déclaré sous le nom CRF 2.1 mais sous le nom CRF 2.18.
Objectif spécifique de développement 3: Renforcer la capacité des écoles à améliorer la qualité et promouvoir l'inclusion pour combler l'écart entre les sexes et les handicaps dans l'enseignement											
Pourcentage d'écoles sélectionnées avec une augmentation dans au moins une des cinq dimensions du SAQ	[écoles]/ [écoles]	50%	2023	0	0	0	80%	80%	80%	Rapport de collecte de données de l'agence externe	La cible annuelle n'est pas cumulative. Cet indicateur a des cibles seulement pour les 2 dernières années du projet en raison du séquençage avec l'opération HA-L1102 en cours. L'unité de mesure se réfère aux écoles bénéficiant de la composante 3. Les dimensions et les indicateurs du SAQ sont définis dans le plan de S&E. Indicateur financé par la BID
Nombre d'élèves ou d'apprenants "à risque" ("à risque élevé" et "les plus à risque") d'abandon des programmes d'enseignement primaire, bénéficiant de cours de rattrapage.	[élèves]	0	2023	0	40,000	40,000	0	0	80,000		La cible annuelle est cumulative. Les élèves bénéficiaires sont ceux qui bénéficient des activités des composantes 3 et 4 Voir le plan de S&E pour la définition d'un élève à risque et la mesure. Indicateur financé par l'EAA <i>Indicateur CRF 2.1</i>
Pourcentage d'élèves ou d'apprenants de sexe féminin d'apprenants "à risque" ("à risque élevé" et "les plus à risque") d'abandon des programmes d'enseignement primaire, bénéficiant de cours de rattrapage.	[sexe féminin]/ [élèves]	0	2023	0	40%	50%	0	0	50%		La cible annuelle n'est pas cumulative. Les élèves bénéficiaires sont ceux qui bénéficient des activités des composantes 3 et 4 Voir le plan de S&E pour la définition d'un élève à risque et la mesure. Indicateur financé par l'EAA
Elèves bénéficiant des plans d'action sur le genre et la diversité	élèves	0	2023	0	1000	1000	1,500	1,500	5,000		Rapport semestriel de l'UCP La cible annuelle est cumulative.

Indicateurs	Unité de mesure	Valeur de base	Année de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Fin du projet	Moyens de vérification	Commentaires
											L'indicateur sera mesuré dans les écoles ciblées par le projet. Un élève bénéficiaire d'un plan d'action du/sur le genre et la diversité est défini dans le Plan S&E. Indicateur financé par la BID et le GPE Indicateur CRF 2.18

PRODUITS

Indicateurs	Unité de mesure	Valeur de base	Année de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Fin du Projet	Moyens de vérification	Commentaires
Composante 1: Capacité institutionnelle du MENFP											
DDE associée au SIGE	[DDE]	0	2023	0	2	2	2	0	6	Rapport USI-MENFP	Les cibles annuelles sont cumulatives. L'unité de mesure se réfère aux 6 DDE ciblées dans le cadre de l'opération. Indicateur financé par la BID <i>Indicateur CRF 2.26</i>
Le programme du 1 ^{er} cycle est reformulé et validé.	[Document]	0	2023	0	1	0	0	0	1	Documents validés par le MENFP	Les cibles annuelles sont cumulatives. Indicateur financé par le GPE
Le programme du 2 ^e cycle est reformulé et validé.	[Document]	0	2023	0	1	0	0	0	1		
Les guides pédagogiques sont reformulés et validés.	[Document]	0	2023	0	0	1	0	0	1		
La politique relative aux manuels scolaires est reformulée et validée.	[Document]	0	2023	0	0	0	1	0	1		
La politique d'enseignement en langue maternelle est développée et validée	[Document]	0	2023	0	0	1	0	0	1		
Programmes de formation initiale et en cours d'emploi des enseignants reformulés et validés	[Document]	0	2023	0	0	0	1	0	1		

Indicateurs	Unité de mesure	Valeur de base	Année de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Fin du Projet	Moyens de vérification	Commentaires
Plans d'action du MENFP validés.	[Document]	0	2023	0	2	2	2	0	6	Rapport semestriel de l'UCP	Les plans d'action se réfèrent aux DT et DDE pour l'appui aux réformes prioritaires du MENFP. Indicateur financé par la BID
Évaluation institutionnelle validée	[Document]	0	2023	0	0	1	1	0	2	Rapport d'évaluation validé par le MENFP	La cible annuelle est cumulative. Cet indicateur se réfère à l'évaluation de l'alimentation scolaire et des processus du SAQ Indicateur financé par GPE
Composante 2: Accès à l'enseignement primaire											
Nombre de repas scolaires distribués aux élèves de sexe masculin	[Repas scolaires]	0	2023	1,700,000	1,700,000	1,700,000	0	0	5,100,000	Rapport de l'agence spécialisée	Les cibles annuelles sont cumulatives. Un repas scolaire est défini comme un déjeuner scolaire; dans le cadre de la modalité de ration à emporter, un repas scolaire est défini comme ration à emporter distribuée. <i>Indicateurs CRF 2.1 et 2.3</i>
Nombre de repas scolaires distribués aux élèves de sexe féminin	[Repas scolaires]	0	2023	1,600,000	1,600,000	1,600,000	0	0	4,800,000		
Composante 3: Continuité de l'apprentissage											
Nombre de manuels livrés	[Manuel scolaire]	0	2023	0	0	100,000	0	0	100,000	Rapport semestriel de l'UCP	Cible: non-cumulative Indicateur financé par la BID
Nombre d'enseignants formés par année	[enseignants]	0	2023	0	0	600	600	0	600		

Indicateurs	Unité de mesure	Valeur de base	Année de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Fin du Projet	Moyens de vérification	Commentaires
Nombre de plans d'amélioration scolaire approuvés.	[plan d'amélioration scolaire]	0	2023	0%	0%	85	85	0	85		
Nombre de programmes de rattrapage mis en œuvre	[Programmes de rattrapage]	0	2023	0	90	90	90	0	90		Cible: non-cumulative 1 programme représente une école. Les programmes de rattrapage sont définis comme des programmes mis en œuvre dans les écoles pour appuyer l'apprentissage pour les élèves à risque (conformément à la définition du plan de S&E) Indicateur financé par l'EAA
Écoles bénéficiaires sélectionnées équipées d'une connexion internet	[Écoles]	0	2023	0	30	40	60	0	60		Les cibles annuelles ne sont pas cumulatives. Indicateur financé par l'EAA.
Nombre d'évaluations de l'apprentissage réalisées chaque année.	[Évaluation de l'apprentissage]	0	2023	0	30,000	30,000	30,000	0	30,000		La cible annuelle n'est pas cumulative. Une évaluation représente un élève. Indicateur financé par la BID
Directeurs des écoles primaires formés par année	[Directeurs]	105	2023	0	0	105	105	0	105		Cet indicateur a des cibles seulement dans les 2 dernières années scolaires du projet en raison du séquençage avec l'opération HA-L1102 en cours.

Indicateurs	Unité de mesure	Valeur de base	Année de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Fin du Projet	Moyens de vérification	Commentaires
											Cet indicateur cible les mêmes directeurs à être formés sur des différents thèmes chaque année. Indicateur financé par l'EAA
Composante 4: Comblent l'écart entre les sexes et les handicaps dans l'éducation											
Initiatives d'espace sécuritaire mises en œuvre dans les écoles	[élèves]	0	2023	0	2,000	3,000	5,000	0	5,000	Rapport semestriel de l'UCP	La cible n'est pas cumulative. Indicateur financé par le GPE <i>Indicateur CRF 2.18</i>
Nombre d'enseignants qui suivent une formation spécialisée pour le dépistage des élèves handicapés	[enseignants]		0	0	200	200	200	0	600		La cible n'est pas cumulative. Indicateur financé par la BID <i>Indicateurs CRF 2.18</i>
Enfants non scolarisés inscrits à l'école primaire	[élèves]	0	2023	0	2,000	3,000	5,000	0	10,000	Rapport de collecte de données de l'agence externe	La cible est cumulative. OOSC tel que défini dans la section E du Plan de S&E. Indicateur obligatoire financé par l'EAA. <i>Indicateurs CRF 2.18</i>
Nombre de jeunes trop âgés exposés aux initiatives de changement climatique/d'action climatique	[enfants trop âgés]	0	2023	0	0	250	250	0	500		La cible annuelle est cumulative. Indicateur obligatoire financé par l'EAA.